

SAGE 'Alors ? 2016

**Le tableau de bord de l'Eau
dans le périmètre du SAGE
Rance Frémur baie de Beausais**

- rédigé à partir des données 2015 -



TABLE DES MATIÈRES

PROPOS INTRODUCTIFS

1. LA DIRECTIVE-CADRE POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX EN 2015.....	9
1.1 Quelques généralités.....	9
1.2 L'état écologique des masses d'eau.....	10
2. ATTEINTE OU NON ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU ?.....	12
2.1 Milieux aquatiques : les paramètres qui soutiennent la biologie des cours d'eau.....	14
2.2 Paramètre nitrates.....	16
2.3 Paramètre macropolluants : phosphore et matières organiques.....	20
2.4 Paramètre pesticides.....	24
2.5 La masse d'eau souterraine Rance-Frémur.....	28
<i>C'est rigolo ! Une petite respiration entre deux chapitres ?.....</i>	<i>29</i>
3. OBJECTIFS DU SAGE POUR LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES	30
3.1 Eaux de baignade.....	30
3.2 Eaux conchylicoles (professionnelles et de loisir).....	32
4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS.....	36
4.1 Les structures porteuses des contrats territoriaux	36
4.2 Inventaires et protection des cours d'eau, des zones humides et du bocage anti-érosif.....	38
4.3 Le petit cycle de l'eau : eaux usées, eau potable	40
5. L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	42
5.1 Mise en œuvre des dispositions du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais.....	42
5.2 Dossiers transmis à la Commission Locale de l'Eau pour avis ou information en 2015.....	44
5.3 Les temps forts de la Commission Locale de l'Eau en 2015.....	46

GLOSSAIRE : **...POUR DÉCHIFFRER LES SIGLES...**

- ⌘ AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- ⌘ AEP : Alimentation en eau potable
- ⌘ ANC : Assainissement non-collectif
- ⌘ ARS : Agence régionale de santé
- ⌘ CLE : Commission Locale de l'Eau
- ⌘ DCE : Directive-Cadre européenne sur l'Eau
- ⌘ DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- ⌘ DOCOB : Document d'objectif de Natura 2000
- ⌘ DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ⌘ IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- ⌘ IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux, Activités
- ⌘ ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ⌘ PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
- ⌘ PAOT : Plan d'action opérationnel territorialisé
- ⌘ PLU : Plan local de l'urbanisme
- ⌘ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ⌘ SCoT : Schéma de Cohérence territoriale
- ⌘ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion Durable
- ⌘ SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ⌘ STEP : Station d'épuration

Pourquoi un tableau de bord ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) révisé Rance Frémur baie de Beaussais a été approuvé le 9 décembre 2013. Il est décliné en 5 objectifs :

- ⊙ Objectif n°1 : maintenir ou atteindre le bon état / bon potentiel des milieux aquatiques
- ⊙ Objectif n°2 : assurer la satisfaction des différents usages littoraux [...]
- ⊙ Objectif n°3 : assurer une alimentation en eau potable durable
- ⊙ Objectif n°4 : garantir une bonne appropriation du SAGE révisé
- ⊙ Objectif n°5 : mettre en œuvre le SAGE révisé

Le SAGE concerne un bassin-versant de 1300 km², 1600 kilomètres de réseau hydrographique, et 103 communes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor. Sa façade littorale est importante tant en linéaire qu'au vu des enjeux qu'elle supporte (activités économiques, touristiques, pressions sur le milieu et qualité des eaux littorales). La question de l'eau potable et de sa gestion est prépondérante : des retenues d'eau potable stratégiques sont présentes dans le périmètre (notamment la retenue de Rophémel, qui fournit 40% des besoins en eau de la métropole rennaise).

Pour mieux apprécier le niveau de mise en œuvre du SAGE révisé, mesurer le chemin parcouru et celui restant à parcourir, la Commission locale de l'Eau du SAGE élabore tous les ans un Tableau de bord. Il porte sur le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau dans le périmètre du SAGE et sur la mise en œuvre du document-cadre. La fréquence de mise à jour est annuelle. Une évaluation approfondie du SAGE aura lieu en 2017 après 3 ans de mise en œuvre du SAGE révisé.



Pour apprécier l'évolution de l'état de l'eau, n'hésitez pas à consulter le Tableau de bord précédent... tout en découvrant celui-ci !

Édito des présidents

A lors que 2016 s'achève, l'heure est venue de vous présenter le bilan des résultats et des actions menées en 2015. Une année de décalage est nécessaire pour l'écriture de ce document, car certaines données arrivent tardivement et il faut du temps pour les analyser et produire un document fiable.

SAGE'Alors est un document « statistique » qui vous permet d'avoir une image précise de votre territoire. Vous noterez de réelles améliorations. Cependant, il faut rester vigilant, car le risque de dégradation de notre eau est permanent. Les nombreuses réunions qui rassemblent les acteurs de tout bord présents sur le territoire permettent au SAGE de poursuivre et d'affiner sa politique de protection de l'eau. Le chantier est vaste, l'équilibre est fragile, tenons la garde !

Yves Chesnais – président du Syndicat Mixte de Portage du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais

Toute action se doit d'être évaluée. À plus forte raison quand de l'argent public est mobilisé pour soutenir les actions engagées. Pour prendre conscience de ce qui a été accompli, de ce qu'il reste à faire, réorienter les efforts... Cette 3^{ème} édition du « SAGE'Alors ? » analyse les données de 2015, première échéance fixée par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE). Vert : l'objectif est atteint ; Rouge : c'est le contraire. Parce que cette approche manque de nuance, nous avons complété les données et les cartes avec des exemples d'actions récentes qui concourent à l'atteinte de ces objectifs de la DCE. Je profite de ce document pour remercier tous ceux qui se « bougent » tous les jours pour l'eau. Ce sont leurs efforts qui font que nous aurons bientôt, sur l'ensemble du bassin, une eau et des milieux naturels de qualité.

Dominique RAMARD – président de la CLE Rance Frémur Baie de Beaussais

...CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

103 communes

2 départements

200 000 habitants

1600 kms de cours d'eau inventoriés

9000 ha de zones humides inventoriées

1 voie d'eau navigable, 28 écluses

48 plages

12 zones conchylicoles

10 ports et 42 zones de mouillage

3 retenues de production d'eau potable

4 contrats territoriaux de bassin versant



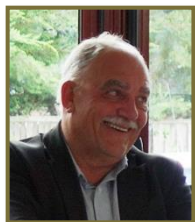
Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2014
Fonds cartographiques : IGN Scan1000©, 2014

Les instances du SAGE Rance Frémur baie de Beussais

Deux instances sont dédiées au portage et à l'animation du SAGE : le syndicat mixte de portage du SAGE et la Commission Locale de l'Eau (CLE). Le syndicat mixte est la structure publique chargée de mettre à disposition de la Commission Locale de l'Eau les moyens humains, techniques et financiers qui vont permettre à la CLE d'assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE. La Commission Locale de l'Eau est un « parlement de l'eau » au sein duquel siègent des représentants des différents acteurs de l'eau dans le périmètre du bassin versant : les élus locaux, les usagers, les services de l'État... Le syndicat mixte est donc l'entité juridique à même d'employer l'équipe d'animation du SAGE, d'engager des dépenses publiques permettant de réaliser des études et travaux d'animation.

L'EXÉCUTIF DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

Le syndicat mixte



M. Yves CHESNAIS
Président du syndicat mixte de portage du SAGE
Président de la commission Gouvernance de la CLE

Mme Marie-Renée GINGAT
Vice-présidente du syndicat mixte de portage du SAGE



La Commission Locale de l'Eau



M. Jacques BENARD
Vice-président de la CLE
Président de la commission Littoral et bassin maritime



M. Dominique RAMARD
Président de la CLE Rance Frémur
Président de la commission agricole

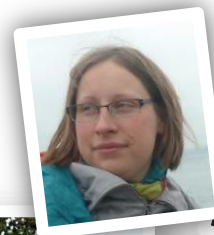


M. Yves LEMOINE
Vice-président de la CLE
Président de la commission Milieux aquatiques

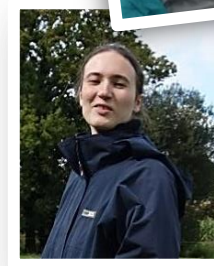
Le travail de la CLE Rance Frémur a été axé sur plusieurs points : favoriser l'appropriation du SAGE révisé, notamment en concevant des outils d'aide à la compréhension et à la mise en œuvre du SAGE révisé ; vérifier l'exhaustivité des inventaires de cours d'eau transmis à la CLE...

LA CELLULE D'ANIMATION

Mme Anne LEGEAY
Responsable de la structure & coordinatrice du SAGE



Mme Alice LANDAIS
Animatrice chargée du volet Littoral et du SIG



Mme Typhaine MONNIER-BERTHOU
Animatrice chargée du volet Milieux aquatiques



Mme Thérèse BOULAU
Gestionnaire administrative et comptable

Quel temps a-t-il fait en 2015 ?



IL FAUT LE SAVOIR...

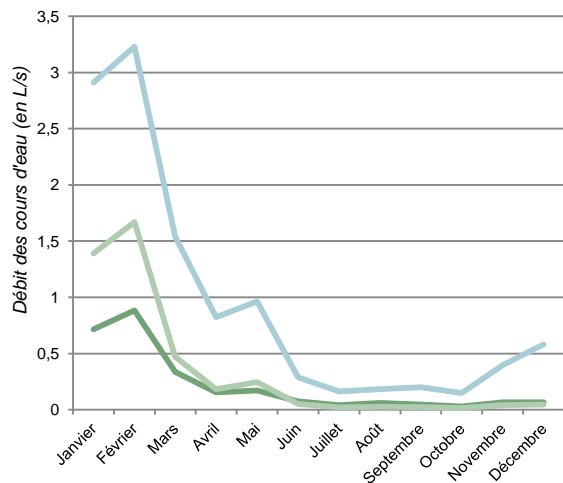
Il est essentiel de connaître les évènements climatiques de l'année écoulée pour analyser et interpréter l'évolution des différents indicateurs et paramètres mesurés pour apprécier la qualité de l'eau au fil de l'année.

En 2015, les précipitations ont été importantes en fin d'été.

Le suivi du débit des rivières montre un accroissement important en début d'année, lié aux précipitations du début de l'hiver 2015-2016. Le mois d'août 2015 est atypique, puisqu'il est tombé près de 140 mm d'eau contre une moyenne de 40 mm habituellement.

Âge et actualisation des données : les données présentées dans ce tableau de bord ont une période de mise à jour variable, ainsi certaines datent de 2011/2012, d'autres de l'année 2015. L'information est précisée sous les cartes et graphiques qui illustrent ce document.

Année hydrologique, Année calendaire... Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il est courant de raisonner en année hydrologique, soit de septembre à septembre. Pour les besoins du présent document, celles-ci sont toujours exprimées en année calendaire, de janvier à décembre...



Débits des cours d'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais

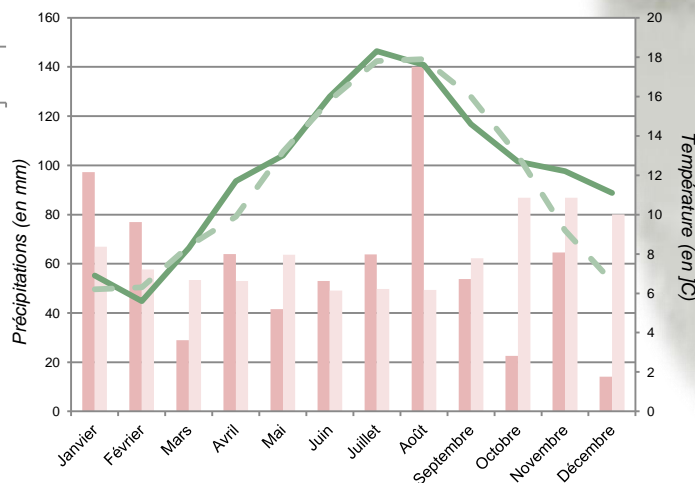
(source : Banque Hydro, 2016)

— FREMUR
— NEAL
— RANCE

Représentation des données : les données représentées, notamment les données de suivi de la qualité de l'eau sont traitées et classifiées selon les classes utilisées par le Système d'évaluation de la Qualité de l'eau (SEQ'Eau). Il s'agit d'un outil utilisé par les services de l'État et les collectivités pour évaluer la qualité des eaux (de surface ou souterraines) en France depuis le début des années 2000, et ouvert à tous les acteurs de l'eau.

Météo 2015 – station de Dinard/Pleurtaut
(source : www.météo-bretagne.fr, 2016)

■ Cumul mensuel de précipitations (en mm)
■ normales des précipitations (1981-2010)
— Température moyenne mensuelle (en °C)
— normales des températures (1981-2010)



Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beausais

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Rance du Frémur et de la baie de Beausais est un document de planification visant à maintenir ou restaurer l'état de la ressource en eau disponible sur le bassin versant de la Rance, du Frémur et de la baie de Beausais.

Il identifie les enjeux et les pressions pesant sur l'eau et définit des objectifs à atteindre et des moyens pour les atteindre.

Dans le SAGE, il y a plusieurs documents :

✓ un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)

Pour guider et organiser les actions

Le PAGD comprend :

- 1 description synthétique des enjeux du territoire et des objectifs du SAGE
- des objectifs fixés collectivement
- 43 dispositions
- 35 orientations de gestion
- 25 fiches-actions

✓ un Règlement

Pour soutenir et renforcer les actions

Il comprend 6 articles.

Ces articles sont opposables aux tiers et aux décisions prises par l'administration dans le domaine de l'eau

Le SAGE révisé comprend également un état des lieux et une évaluation environnementale. Tous ces documents sont téléchargeables sur www.sagerancefremur.com.



LES AMBITIONS DU SAGE RÉVISÉ

Le SAGE a été révisé et approuvé en décembre 2013. La Commission Locale de l'Eau a doté le SAGE ainsi révisé d'objectifs chiffrés à atteindre :

- ④ **Qualité des eaux superficielles (eaux brutes) :**
 - Nitrates : atteindre 90 % des mesures (percentile 90) inférieures à une concentration de 25 mg/L en 2015
 - Phosphore total: atteindre 90 % des mesures (percentile 90) dans les cours d'eau inférieures à une concentration de 0,2 mg/L en 2015
 - Produits phytosanitaires : objectif de concentration maximale de 1 µg/L pour la somme des pesticides détectés et de 0,1 µg/L par molécule
 - Matières organiques : objectif de concentration maximale de 9 mg/L de Carbone Organique Dissous (COD)
- ④ **Objectifs pour la qualité des eaux littorales :**
 - Eaux de baignade : atteindre la « qualité excellente » pour l'ensemble des sites de baignade.
 - Eaux conchylicoles :
 - Pour les sites conchylicoles et de pêche à pied classés en A :
→ maintenir le classement sanitaire
 - Pour les sites non classés en A :
→ améliorer le classement sanitaire d'une classe

« PERCENTILE 90 »?

Cette méthode statistique permet de définir un seuil d'acceptation dans une série de valeurs, qui correspond à la valeur non dépassée par 90 % des résultats. Autrement dit, si le P90 est égal à x, alors 90% des résultats de l'échantillonnage sont inférieurs à ce x.

Le percentile 90 permet de mieux refléter les pics saisonniers tout en excluant les valeurs extrêmes.



1. LA DIRECTIVE-CADRE POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX EN 2015

1.1 QUELQUES GÉNÉRALITÉS

Contexte législatif européen dans le domaine de l'eau

Depuis les années 1970, la qualité de l'eau a toujours été une préoccupation de la politique de l'Union Européenne. La législation communautaire s'est d'abord intéressée aux usages de l'eau (eau potable, baignade, pisciculture, conchyliculture), puis à la réduction des pollutions (eaux usées, nitrates d'origine agricole). L'approche européenne est indispensable pour la gestion des cours d'eau qui traversent plusieurs pays (comme le Rhin, la Meuse, le Rhône...). Elle s'applique aussi à la protection des mers, à travers des conventions internationales que l'Union européenne a signées, parmi lesquelles : les conventions d'Oslo et de Paris (1974 et 1978) sur la protection du Nord-est Atlantique.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

Les objectifs de la Directive-cadre sur l'Eau

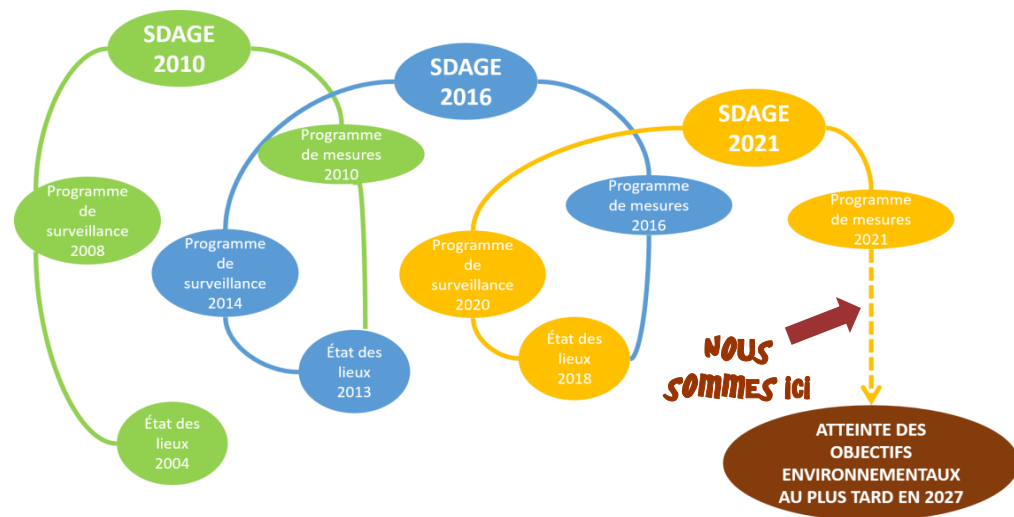
La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen. Les grands principes de la DCE sont :

- . une gestion par bassin versant ;
- . la fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- . une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- . une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- . une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

La méthode de travail de la DCE et les grandes étapes

La Directive Cadre sur l'Eau définit également une méthode de travail, commune aux 27 États membres, qui repose sur quatre documents essentiels qui sont à renouveler tous les 6 ans :

- . l'état des lieux : il permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- . le plan de gestion : en France, il correspond au SDAGE qui fixe les objectifs environnementaux ;
- . le programme de mesure : il définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- . le programme de surveillance : il assure le suivi de l'atteinte des objectifs fixés.



La mise en œuvre de la DCE

De nombreux acteurs agissent pour la politique publique de l'eau : l'État et ses services déconcentrés (DDT et DREAL), les comités de bassin et les agences de l'eau, l'ONEMA, les collectivités locales, les associations pour l'environnement, les usagers, les entreprises privées, etc. Tous ces acteurs exercent leurs compétences à des échelles de gestion administrative (commune, intercommunalité, Département, Région, État, Europe) ou à des échelles de gestion et de planification dédiée à l'eau (bassin et sous-bassins versants).

1.2 L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU



L'état des masses d'eau est évalué à partir d'une ou plusieurs stations de surveillance jugées représentatives de la masse d'eau ou d'une portion de masse d'eau. L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau s'appuie sur :

- des données mesurées, pour les masses d'eau où ces mesures existent, aux stations des réseaux de surveillance de la Directive-cadre sur l'eau ;
- une analyse des pressions qui s'exercent sur chaque masse et sur une modélisation de

l'état, pour les masses d'eau où il n'a pas été encore possible d'acquérir de données mesurées.

Cette évaluation est ensuite validée en concertation avec les différents partenaires qui disposent d'une connaissance locale des pressions et de leurs incidences.

... à l'échelle de la masse d'eau

Les masses d'eau sont le terme technique introduit par la DCE pour désigner une partie de cours d'eau, un plan d'eau ou un groupe de plans d'eau, un estuaire ou une portion du littoral, un espace d'eau souterraine. Cette entité hydrographique sert d'unité d'évaluation de l'état des eaux.

L'état écologique doit être évalué pour les 372 masses d'eau « cours d'eau », 35 masses d'eau « plans d'eau », 23 masses d'eau souterraines, 26 masses d'eau « estuaires » et 30 masses d'eau côtières présentes sur le territoire breton.

Les paramètres d'évaluation de l'état des masses d'eau

L'état écologique des masses d'eau « cours d'eau » et « plans d'eau » résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs. Ceux-ci sont caractérisés par un écart aux « conditions de référence », désignées par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface qui ne serait pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

LES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES MASSES D'EAU :

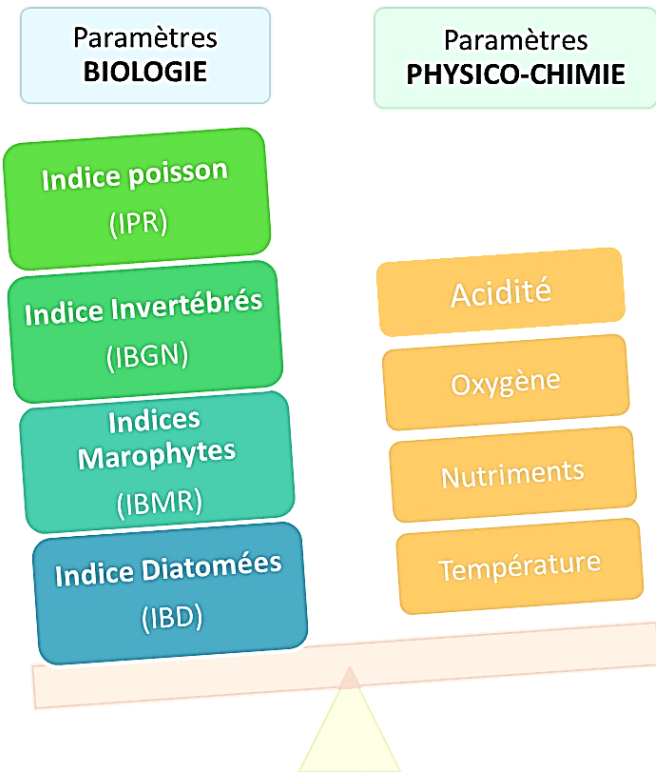
	COURS D'EAU	PLANS D'EAU	EAUX LITTORALES
BIOLOGIE	Diatomées	Phytoplancton (chlorophylle-a)	Phytoplancton Macroinvertébrés benthiques
	Macrophytes	Autres flores aquatiques (diatomées, macrophytes)	Macroalgues (inter/subtidales, proliférantes)
	Invertébrés benthiques	Invertébrés benthiques	Angiospermes (zostères)
	Poissons	Poissons	Poissons
PHYSICO-CHIMIE SOUTENANT LA BIOLOGIE	Chimie de l'eau (oxygène, matières organiques, etc.)		Turbidité
	Nutriments (phosphore, azote)	Chimie de l'eau générale (azote, phosphore, turbidité estivale, oxygène estival)	Température Oxygène
	Température		Nutriments
	Acidification (pH)	Polluants spécifiques et pesticides	Salinité Pesticides : en cours d'élaboration
HYDRO-MORPHOLOGIE	Polluants spécifiques et pesticides		
	Continuité écologique	Régime hydrologique	Régime des marées
	Conditions morphologiques	Conditions morphologiques	Conditions morphologiques

Le classement d'état des masses d'eau

L'évaluation de l'état écologique repose sur des règles d'agrégation des éléments de qualité et sur l'identification du ou des paramètres déclassants. C'est le principe du « ONE OUT, ALL OUT », que l'on peut aussi reformuler en « *un paramètre mauvais → tous les paramètres mauvais* ». La classe d'état écologique correspond à celle de l'élément le plus déclassant parmi les différents éléments de qualité.

État des paramètres d'évaluation de la masse d'eau	Biologie	Physico-chimie	Etat écologique global
	BON	BON	BON
	BON	Un paramètre moins bon que BON	MOYEN
	BON	Plus d'un paramètre moins bon que BON	Moins bon que MOYEN
	Moins bon que BON	BON	Moins bon que BON (selon l'état du paramètre le plus déclassant)

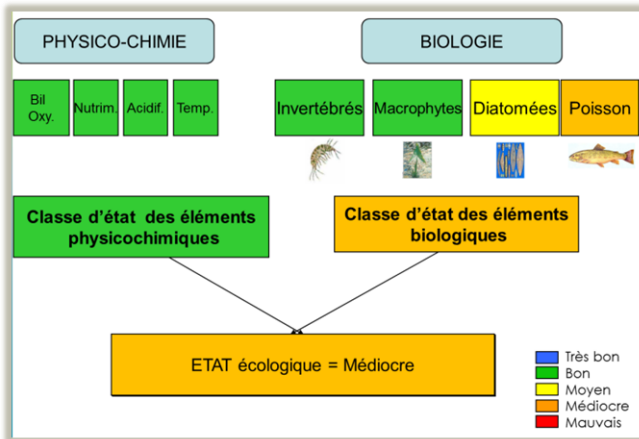
DANS L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE, LE RÔLE DE LA BIOLOGIE EST PRÉPONDERANT !



Prenons un exemple...

Dans l'exemple ci-contre, les paramètres physico-chimiques sont tous en bon état, mais plusieurs paramètres biologiques sont en état autre que « bon ».

L'état écologique global de la masse d'eau retenu est donc médiocre, au regard du paramètre biologique le plus déclassant et du principe du « one out, all out ».



2. ATTEINTE OU NON ATTEINTE DU BON ÉTAT DES MASSES D'EAU ?

En 2010, la réglementation visait les deux tiers des masses d'eau en bon état en 2015. Le SAGE révisé en 2013 a repris cet objectif. Aujourd'hui, 22% des masses d'eau du SAGE atteignent le bon état, et 30% des masses d'eau « cours d'eau » pourraient passer en bon état en 2021. Il reste du chemin à parcourir. La Commission Locale de l'Eau et tous les acteurs locaux restent mobilisés pour atteindre cet objectif avant 2021.

QUELS PROGRÈS DEPUIS 2010 ?

En Bretagne la qualité de l'eau s'est sensiblement améliorée. Moins de rejets d'eaux usées, des stations d'épuration plus performantes, des programmes de restauration des rivières plus nombreux...

10 % des nappes d'eau souterraines sont passées en bon état : elles contiennent moins de polluants ou elles sont moins impactées par les prélèvements d'eau.

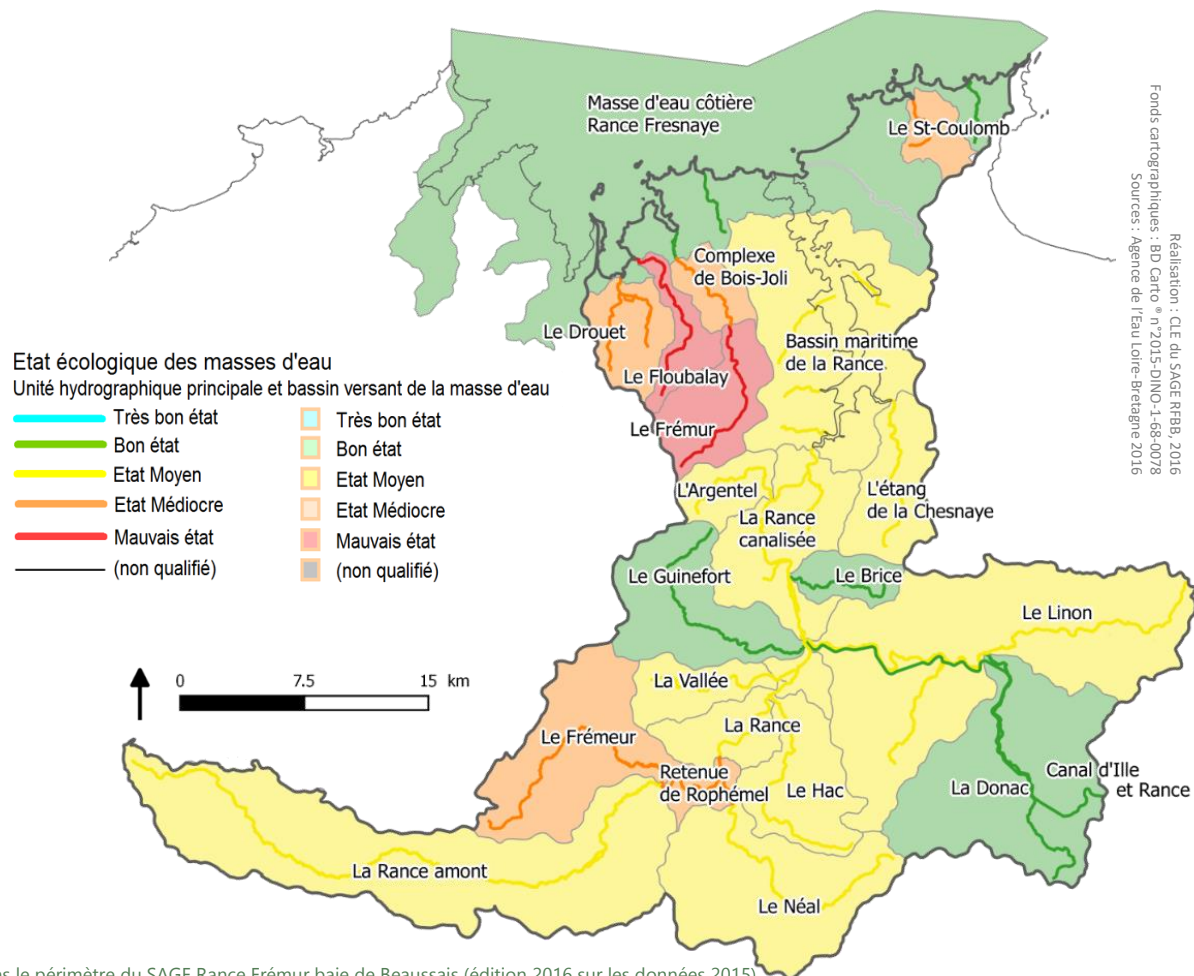
LES MASSES D'EAU DU PÉRIMÈTRE DU SAGE ONT-ELLES ATTEINT LE BON ÉTAT ?

Une mise à jour de l'état des eaux fait en 2011 a été publiée en 2013 par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Elle a été réalisée à partir des données les plus récentes en matière d'état des eaux.

Dans le périmètre du SAGE, 5 masses d'eau sont en bon état : la masse d'eau côtière Rance-Fresnaye, le Guinefort, le Brice, la Donac, et le canal d'Ille et Rance.

Deux masses d'eau sont en mauvais état : le Floubalay et le Frémur. Cependant, le Floubalay pourrait rapidement s'améliorer d'une classe. Pour la majorité des masses d'eau qui ne sont pas en bon état, les paramètres le plus fréquemment déclassant sont l'indice biologique Poisson et l'oxygène, paramètres marquant une dégradation importante du fonctionnement des milieux aquatiques (morphologie, hydrologie). Le phosphore est aussi fréquemment déclassant, signant notamment les problématiques locales d'érosion des sols.

L'ÉTAT 2013 DES MASSES D'EAU DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

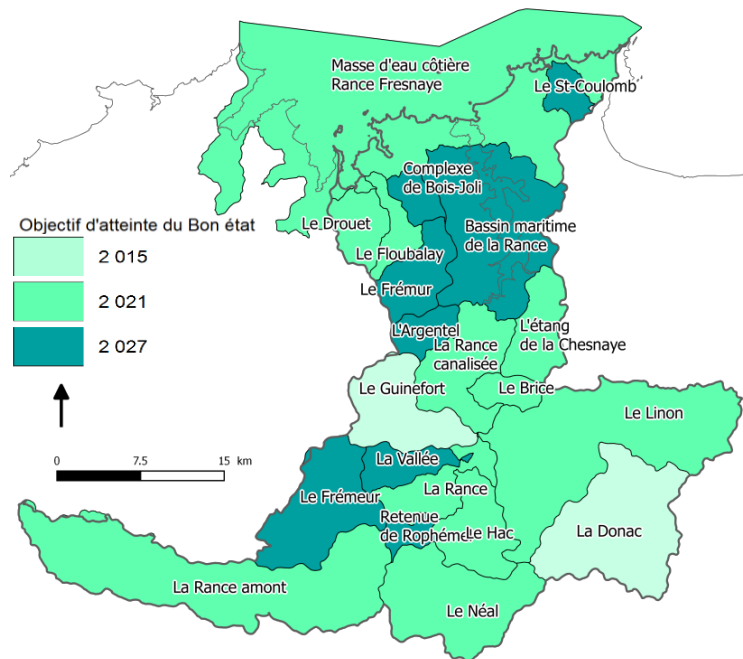


LES MASSES D'EAU DU PÉRIMÈTRE DU SAGE RANCE FRÉMUR ATTEINDRONT-ELLES LE BON ÉTAT EN 2021 ?

Le SDAGE 2016-2021 s'inscrit dans la continuité du SDAGE 2010-2015 pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises. Pour atteindre l'objectif de 61 % des eaux en bon état d'ici 2021, il apporte deux modifications de fond : le rôle des Commissions Locales de l'Eau et des SAGE, la nécessaire adaptation au changement climatique.

L'évaluation de l'état des masses d'eau est complétée d'une estimation du risque d'atteindre ou de ne pas atteindre le bon état par les masses d'eau en 2021. Ce risque est estimé de façon globale par masse d'eau, et pour chaque paramètre (Nitrates, Phosphore, etc.). En fonction du ou des paramètres à l'origine de la dégradation de l'état écologique de la masse d'eau, le SDAGE actualise le délai pour atteindre le bon état. Il est complété d'un programme de mesures qui définit les actions à mener pour atteindre le bon état et évalue leurs coûts.

LE DÉLAI D'ATTEINTE DU BON ÉTAT PAR LES MASSES D'EAU DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS



Certaines masses d'eau ont pour objectif d'atteindre le bon état en 2015 car l'état des lieux 2013 les classe déjà en bon état (Le Guinefort, la Donac). *carte de gauche*

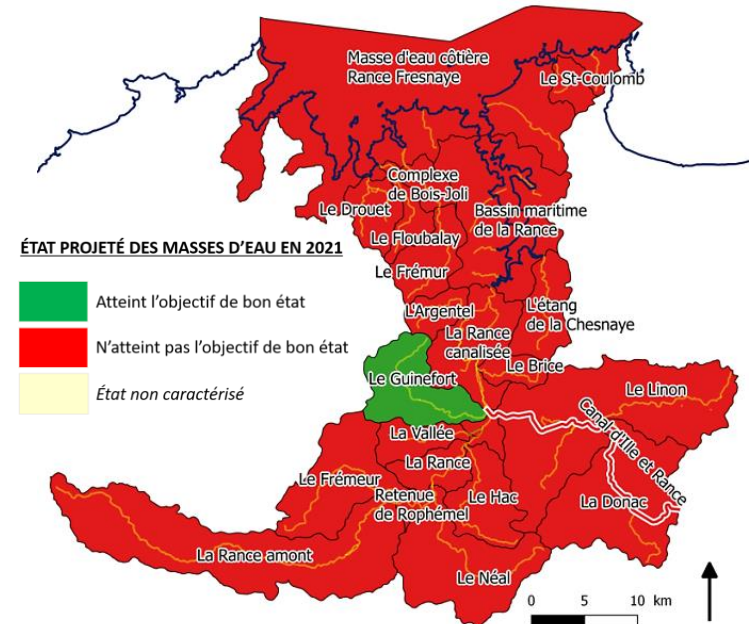
La carte de droite montre que l'ensemble des masses d'eau du périmètre du SAGE, à l'exception du Guinefort, risquent de ne pas atteindre le bon état en 2021. Ainsi, la Donac, pourtant caractérisée en bon état en 2013 et ayant un délai fixé à 2015, pourrait ne plus être en bon état en 2021.

D'OÙ VIENT CETTE PARTICULARITÉ ?

Cela s'explique par la fiabilité des mesures permettant l'évaluation de l'état des masses d'eau.

En effet, selon le déploiement des réseaux de suivi des cours d'eau, certaines données sont estimées par extrapolation et modélisation. C'est le cas de la Donac, pour laquelle des mesures physiques vont désormais être réalisées. Le prochain état des lieux actualisé permettra donc d'avoir une appréciation plus fiable de son état.

LE RISQUE D'ATTEINTE OU DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT À L'HORIZON 2021



2.1 MILIEUX AQUATIQUES : LES PARAMÈTRES QUI SOUTIENNENT LA BIOLOGIE DES COURS D'EAU

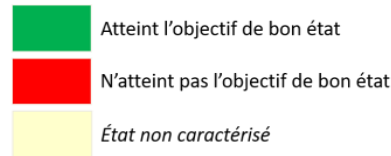


MORPHOLOGIE, HYDROLOGIE, OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT

Les paramètres physico-chimiques ne sont pas les causes dominantes du risque de non atteinte du bon état. En effet, une part prépondérante du risque demeure liée aux pressions exercées par les obstacles à l'écoulement ainsi qu'aux pressions sur la morphologie et l'hydrologie. La moitié des masses d'eau présente un risque lié à ces trois thématiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne.



ÉTAT PROJÉTÉ DES MASSES D'EAU EN 2021

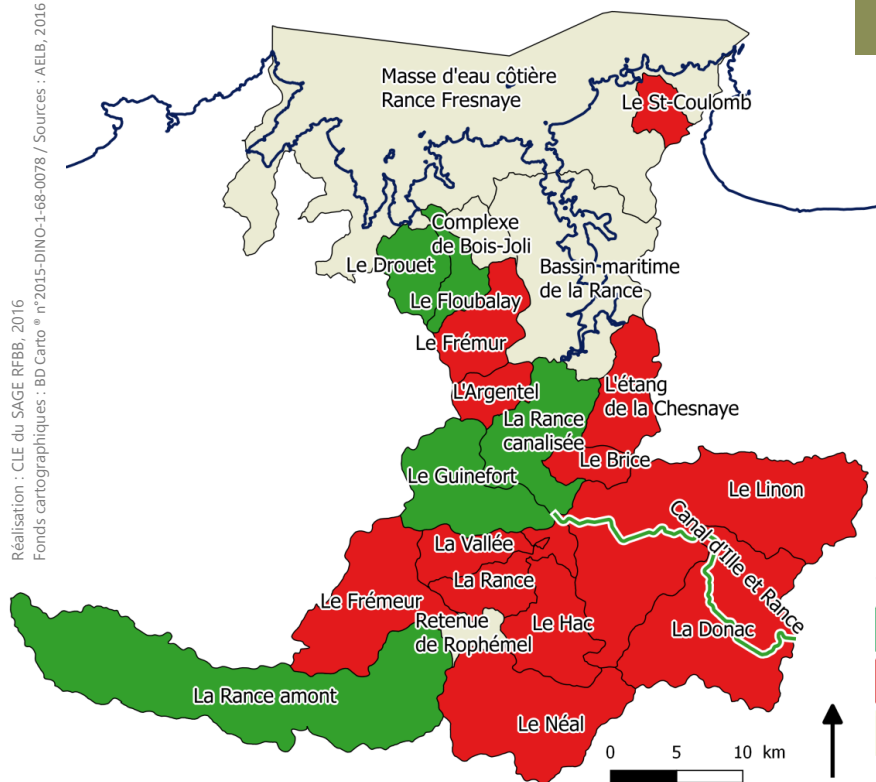


Réalisation : CLE du SAGE RFB, 2016
Fonds cartographiques : BD Cartho * n°2015-DINO-1-68-0078 / Sources : AELB, 2016

LA MORPHOLOGIE DU COURS D'EAU

Pour estimer le paramètre morphologie du cours d'eau, différents éléments sont pris en compte : les altérations de la profondeur et de la largeur de la rivière, de la structure et du substrat du lit, ou encore de la structure de la rive. Les pressions sur ce paramètre sont d'origine diverses : urbanisation, axes de communication, agriculture, production d'énergie...

La réduction du risque sur ce paramètre se traduit dans des outils réglementaires qui freinent la dégradation et dans des actions de restauration. Elles sont bien engagées mais doivent prendre de l'ampleur pour avoir un impact significatif à l'échelle de la masse d'eau.



ÉTAT PROJETÉ DES MASSES D'EAU EN 2021

- Atteint l'objectif de bon état
- N'atteint pas l'objectif de bon état
- État non caractérisé

L'HYDROLOGIE : LE DÉBIT DES COURS D'EAU

Le débit est un élément clef de la vie des cours d'eau. Les perturbations vont générer d'importantes modifications des communautés biologiques. Les altérations de l'hydrologie ont également un impact fort sur la dilution des polluants et les capacités d'autoépuration des cours d'eau.

L'état écologique dans sa globalité a servi à l'analyse de risque pour cette thématique.

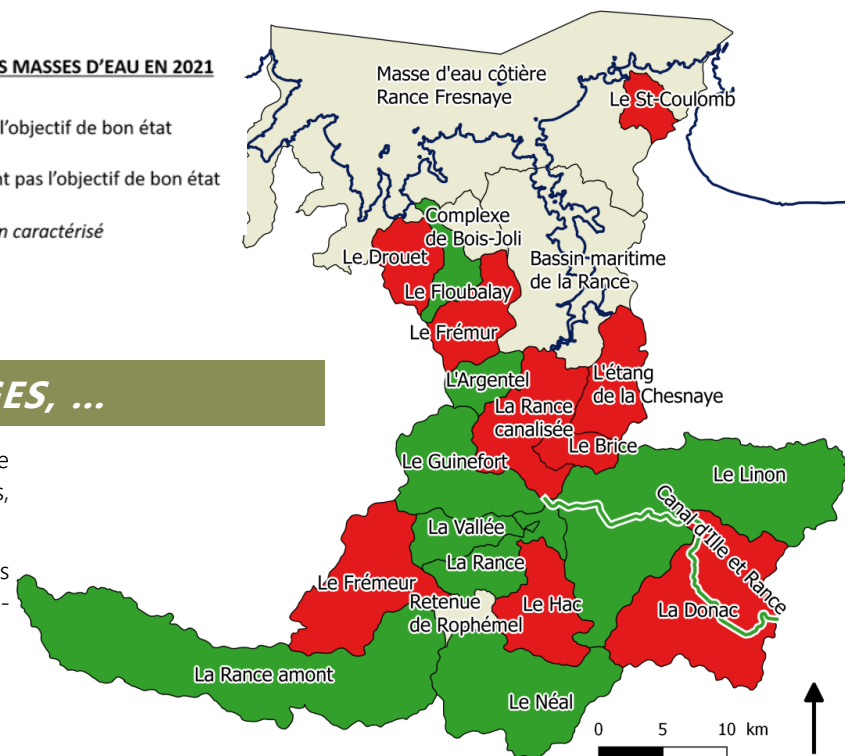
Plusieurs types de pressions s'exercent sur l'état quantitatif des nappes et sur l'hydrologie des cours d'eau : prélèvements d'eau, présence de plans d'eau, drainage des terres, présence de barrages.

LES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT : SEUILS, BARRAGES, ...

Les altérations de la continuité, comme celles de la morphologie, sont une des causes majeures de l'uniformisation des habitats des cours d'eau. Les obstacles transversaux modifient les flux liquides, solides et biologiques.

Ils transforment, en amont de l'obstacle, les faciès des cours d'eau, ce qui impacte la capacité des cours d'eau à atteindre le bon état écologique sur les éléments de qualité biologique et physico-chimiques.

LE SAGE révisé traite de cette question dans son premier objectif, dispositions n°8 et suivantes.



AGIR pour la reconquête de nos milieux aquatiques

**parce qu'il faut
de la vie dans l'eau !**

La communauté de communes de la Côte d'Émeraude est maître d'ouvrage des travaux et opérations de reconquête des milieux aquatiques prévus dans le contrat territorial Frémur baie de Beausais. Elle agit également pour le compte des autres communautés de communes du bassin versant Frémur baie de Beausais, qui lui ont délégué la maîtrise d'ouvrage de ces actions sur leur périmètre (Plancoët-Plélan, Rance-Frémur, Dinan Communauté).

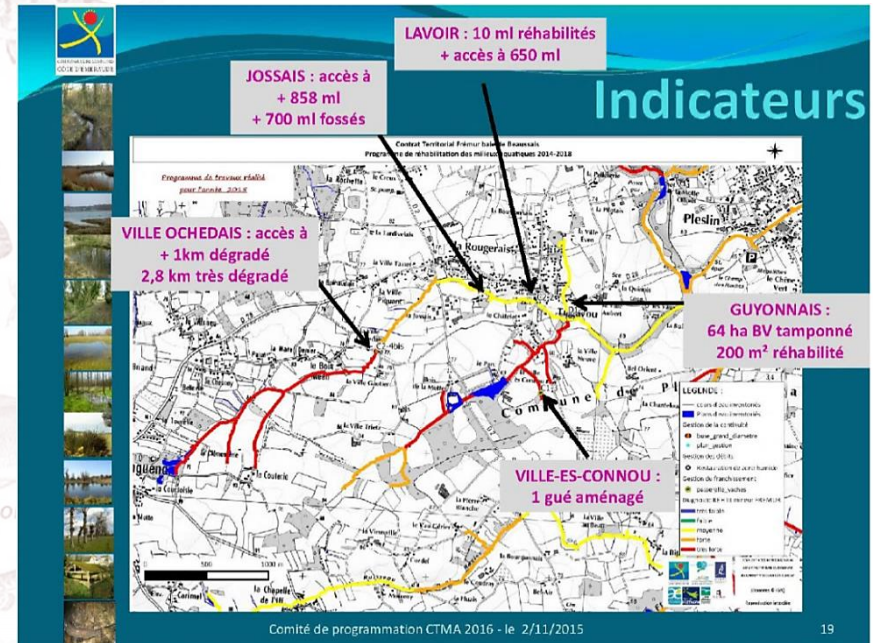
En 2015, la communauté de communes a travaillé sur le rétablissement de la continuité écologique et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en effaçant le lavoir de Sainte-Brigide à Pleslin-Trigavou et en recréant en amont du seuil effacé un lit d'étiage.



Effacement du seuil du lavoir de Sainte-Brigide



Recréation du lit d'étiage du ruisseau de Sainte-Brigide en amont du lavoir



2.2 PARAMÈTRE NITRATES

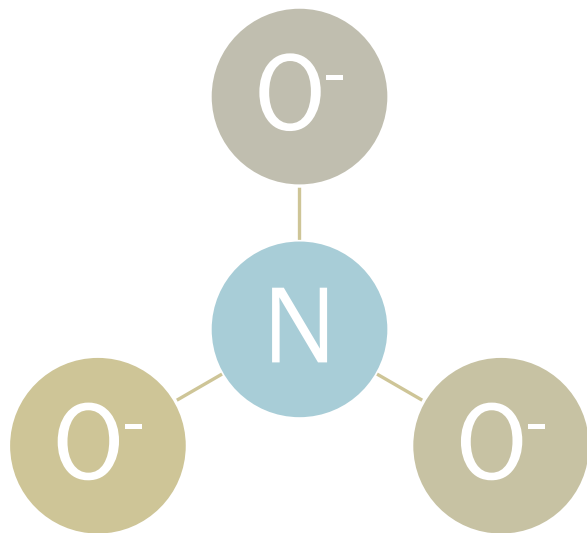
OBJECTIF DU SAGE :
ATTEINDRE 90% DES MESURES INFÉRIEURES À 25 MG/L EN 2015

RÔLE ET EFFETS DE LA PRÉSENCE DE NITRATES DANS LES EAUX :

La présence de nitrates dans les eaux continentales provient majoritairement de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisier (effluents d'élevage). Très solubles dans l'eau, les nitrates constituent aujourd'hui la cause majeure de pollution des eaux brutes de surface et souterraines. L'essentiel de cette pollution est dû à la différence entre les apports en nitrates sous forme d'engrais et ce qui est réellement consommé par les plantes.

Les nitrates sont consommés par les plantes et les micro-organismes présents dans la terre. Ils participent ainsi à la synthèse des matières organiques du sol qui stockent en leur sein l'azote contenu dans les nitrates qui n'ont pas été consommés dans l'année par les plantes. Leur décomposition par les bactéries libère alors l'azote qu'elles contiennent sous la forme de nitrates. Cette libération peut se produire à tout moment de l'année, notamment lorsque les plantes sont au repos et s'alimentent peu : dans ce cas, ne pouvant être consommés par ces dernières, les nitrates libérés

sont lessivés par les eaux d'infiltration. Les nitrates emportés par les eaux au cours d'une année ne proviennent donc que pour une faible part des engrais apportés cette même année. L'essentiel provient de la production de nitrates par la matière organique morte des sols. Chaque épandage contribue donc peu chaque année à la contamination des eaux, mais il y contribue durant de nombreuses années. D'année en année, ces contributions " retardées " s'additionnent les unes aux autres et les quantités de nitrates lessivés augmentent.




...S'EN SOUVENIR ...

La pollution des eaux par les nitrates présente un double risque. Ingérés en trop grande quantité, les nitrates ont des effets toxiques sur la santé humaine. Par ailleurs, ils contribuent avec le phosphore à modifier l'équilibre biologique des milieux aquatiques en provoquant des phénomènes d'eutrophisation.


LES NITRATES DANS LES COURS D'EAU DU SAGE

RANCE FRÉMUR EN 2015

 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseis

 Cours d'eau principaux


Qualité des cours d'eau : Nitrates < 25 mg/L

 Très bon état < 2 mg/L

 Bon état 2 - 10 mg/L

 Etat moyen 10 - 25 mg/L

 Etat médiocre 25 - 50 mg/L

 Mauvais état > 50 mg/L

 **Frémur**
(à Pleurtuit)

Station de mesure ayant atteint
l'objectif du SAGE

 **Rance**
(à Eréac)

Station de mesure n'ayant pas atteint
l'objectif du SAGE

Rance
(à Collinée)

Rance
(à St Jacut du M.)

Rance
(à Eréac)

Frémur
(à Caulnes)

Rance
(à Caulnes)

Neal
(à Medréac)

Guinefort
(à St André des E.)

Rance
(à Guenroc)

Hac
(à Tréfumel)

Rance
(à Léhon)

Rance
(à St André des E.)

Linon
(à La Chapelle aux F.)

Canal d'Ille et Rance
(à Trévérien)

Rance
(à St-Jouan de l'I.)

0 7.5 15 km

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
Fonds cartographiques : BD Carto ® n°2015-DINO-1-68-0078
Sources : réseaux de suivi départementaux et réseau AELB (via la banque de données en ligne OSUR-Web) 2016

DES DISPOSITIONS DU SAGE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF NITRATES :

La préservation des zones humides est un facteur capital pour la lutte contre les marées vertes, l'atteinte des objectifs de qualité des eaux littorales ainsi que l'atteinte des objectifs de qualité et de quantité des eaux douces superficielles et souterraines.

Les zones humides ont une fonction de rétention des eaux. Le rôle des zones humides sur la dénitrification au sein d'un bassin versant est largement démontré. L'azote, sous différentes formes, peut être immobilisé et stocké dans les zones humides et, sous la forme de nitrates, il peut être éliminé par le processus de dénitrification. Si les conditions optimales sont réunies, l'effet cumulé des zones humides d'un bassin versant a été estimé à une réduction de 30% de la concentration en nitrates dans le cours d'eau. L'azote est identifié comme le principal facteur limitant dans les proliférations algales. Le rôle des zones humides dans la dénitrification apparaît ainsi particulièrement stratégique pour les bassins versants qui présentent des proliférations d'algues vertes, enjeu prédominant du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

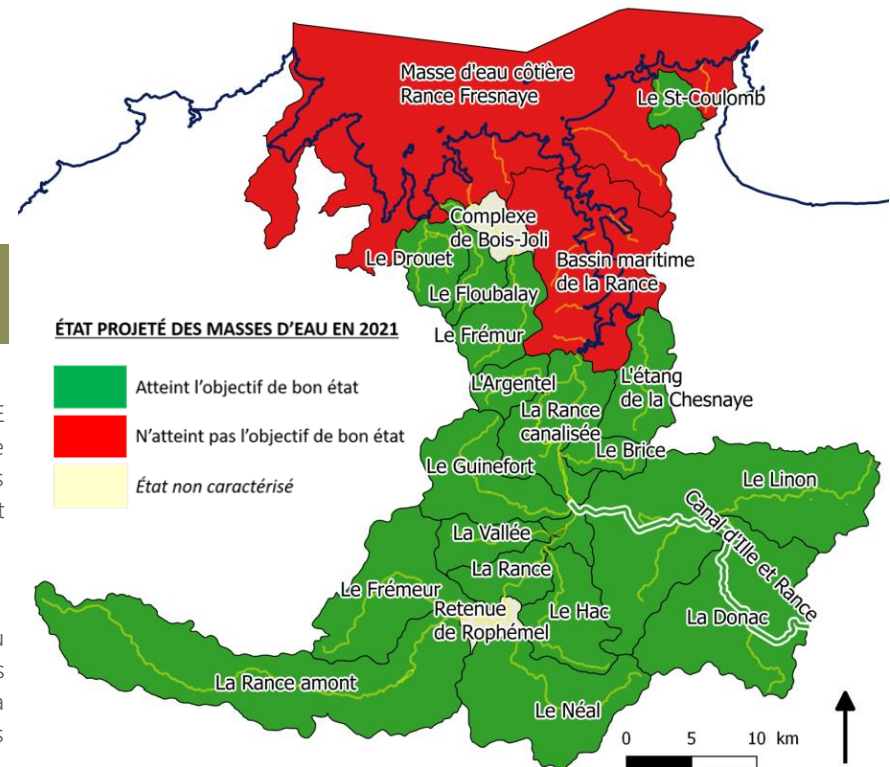
DES MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS pour « Préserver et gérer durablement les zones humides », « Réduire la prolifération des algues vertes dans la baie de Beaussais et le bassin maritime de la Rance » et l'article 3 du règlement qui interdit toute destruction de zones humides dès le premier mètre carré (sauf exceptions précisées)

... concourent tous à atteindre l'objectif Nitrates du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais

ÉVOLUTION DE LA TENEUR EN NITRATES ET PERSPECTIVES POUR 2021

A l'heure actuelle, comme le montre la carte en page précédente, l'objectif fixé dans le SAGE n'est pas atteint. Cependant, l'étude des chroniques longues de données montre que la baisse est amorcée. Lutter contre la pollution par les nitrates est un travail de longue haleine que les acteurs de bassin versant ont entamé depuis plusieurs années. Les multiples actions curatives et préventives mises en place commencent donc doucement à porter leurs fruits.

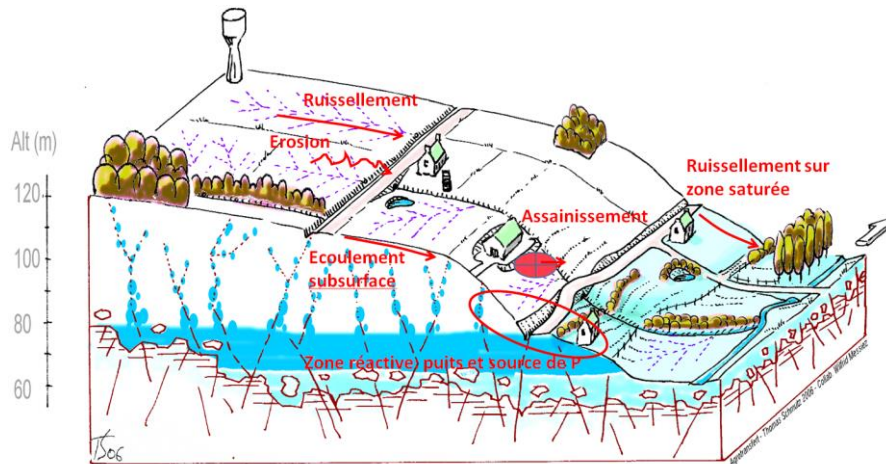
Sur la carte ci-contre, le SDAGE 2016-2021 a évalué le risque que présentaient les masses d'eau d'atteindre ou de ne pas atteindre l'objectif DCE pour les nitrates en 2021. On voit que toutes les masses d'eau « cours d'eau » devraient atteindre l'objectif. La masse d'eau côtière et la masse d'eau estuarienne restent en risque, ceci tenant compte des délais de réaction des masses d'eau entre elles pour que l'effet soit visible jusqu'en aval du bassin-versant, en mer.



2.3 PARAMÈTRE MACROPOLLUANTS : PHOSPHORE ET MATIÈRES ORGANIQUES

OBJECTIFS DU SAGE :
PHOSPHORE : 90% DES MESURES INFÉRIEURES À 0,2 MG/L EN 2015
MATIÈRES ORGANIQUES (CARBONE ORGANIQUE DISSOUS – COD): MAXIMUM 9 MG/L

Tout savoir sur le phosphore



En 2015, une étude a été menée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais sur les transferts de phosphore qui entraînent l'enrichissement des retenues et donc le développement de cyanobactéries toxiques, notamment à la retenue de Rophémel. Elle est disponible sur le site internet www.sagerancefremur.com.

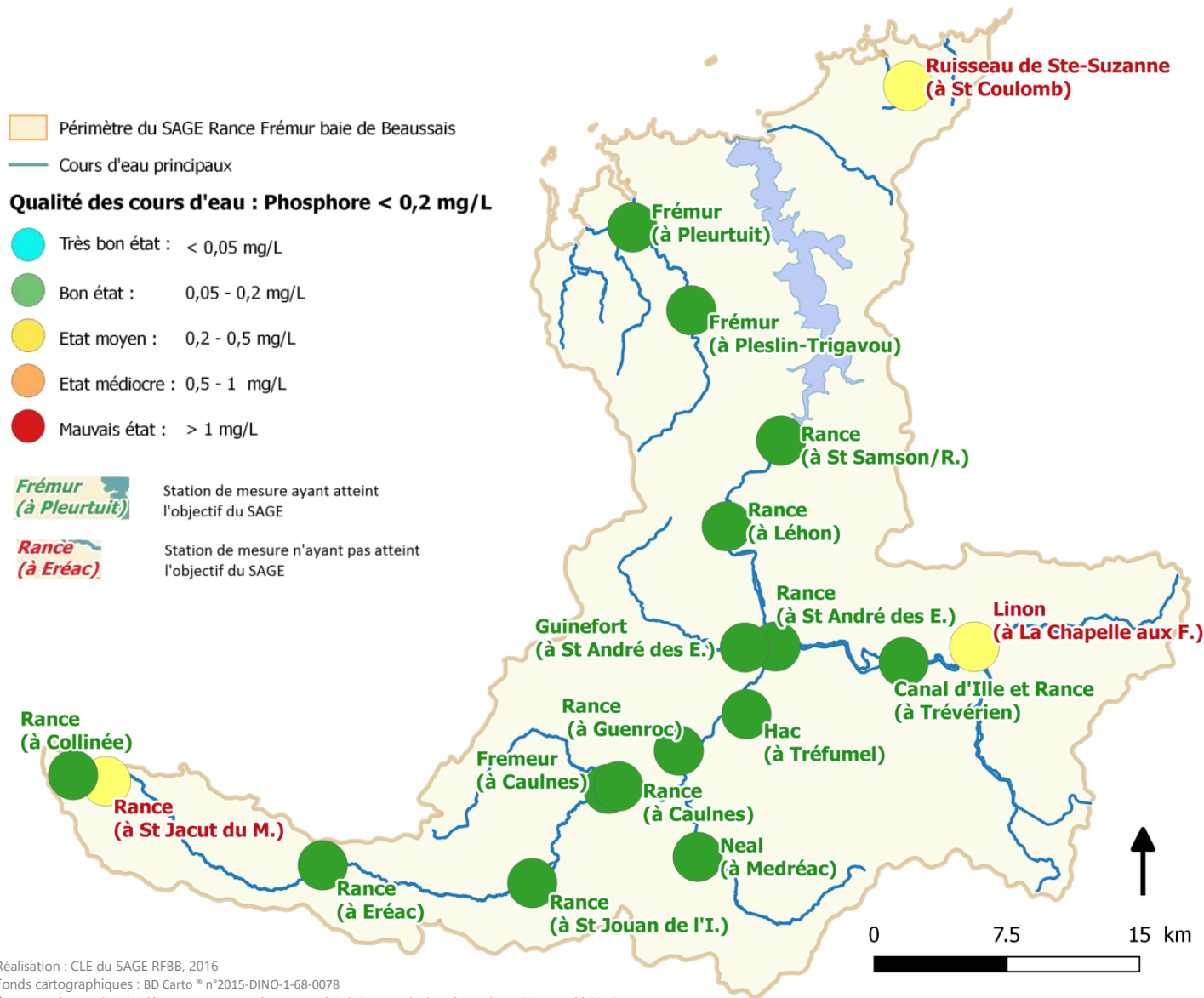
En eau douce, l'élément nutritif le plus pénalisant est le phosphore. Les flux annuels de phosphore sont pour 50 % d'origine agricole, 30 % d'origine urbaine et 20 % d'origine industrielle. Sa présence en excès dans les eaux de surface peut avoir des conséquences lourdes sur les milieux naturels et sur les usages de l'eau par l'homme.

L'enrichissement excessif des eaux en phosphore provoque une plus grande abondance des algues microscopiques (le phytoplancton) et des plantes aquatiques, ainsi qu'une réduction de l'oxygène dans l'eau qui peut provoquer la mortalité des poissons. Ce phénomène peut s'accompagner, en période estivale, d'un développement excessif de cyanobactéries. Les cyanobactéries posent un problème de santé publique du fait de leur potentialité à sécréter des toxines dangereuses. Dans le périmètre du SAGE, des arrêtés sont ponctuellement émis pour interdire la baignade ou pour définir des précautions pour les activités de loisir nautique.

Les retenues et les cours d'eau à faible écoulement en période estivale sont particulièrement exposés. La maîtrise du transfert de phosphore vers les milieux aquatiques est donc le principal levier d'action sur lequel l'homme peut agir pour limiter les problèmes de dysfonctionnement de l'écosystème. Deux retenues sont des ressources essentielles pour l'eau potable de la région : Rophémel sur le bassin versant de la Haute-Rance et Bois-Joli sur le bassin versant du Frémur. La prolifération récurrente de cyanobactéries dans ces retenues gêne la potabilisation.

Dans ce contexte, la Commission Locale de l'Eau vise une réduction des flux de phosphore d'origine agricole et domestique pour les masses d'eau prioritaires « phosphore » qui sont les bassins versants en amont de ces deux retenues. L'objectif actuel fixé par la CLE est de 0,2 mg/L de phosphore dans les cours d'eau en 2015 pour la valeur du percentile 90.

LE PHOSPHORE DANS LE SAGE RANCE FRÉMUR EN 2015 :



Quelques conseils de lecture et d'interprétation de la carte

La concentration en phosphore et en matières organiques augmente lors des crues.

Ceci s'explique par le fait que ces éléments sont transférés aux cours d'eau essentiellement par le ruissellement et l'érosion des sols, c'est pourquoi il est préconisé d'échantillonner les eaux immédiatement après d'importants phénomènes pluvieux. Ce suivi plus rapproché est réalisé sur quelques points de mesure du périmètre du SAGE dans le cadre des contrats territoriaux.

Les cartes présentées ci-contre et ci-après sont élaborées sur des mesures mensuelles, elles ont donc tendance à sous-estimer les teneurs en phosphore et matières organiques...

LES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SAGE RANCE FRÉMUR EN 2015 :

Qualité des cours d'eau : COD < 9 mg/L

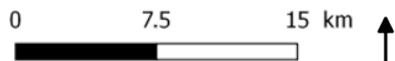
- Très bon état : < 5 mg/L
- Bon état : 5 - 7 mg/L
- Etat moyen : 7 - 10 mg/L
- Etat médiocre : 10 - 15 mg/L
- Mauvais état : > 15 mg/L

● Frémur
(à Pleurtuit)

Station de mesure ayant atteint l'objectif du SAGE

● Rance
(à Eréac)

Station de mesure n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE



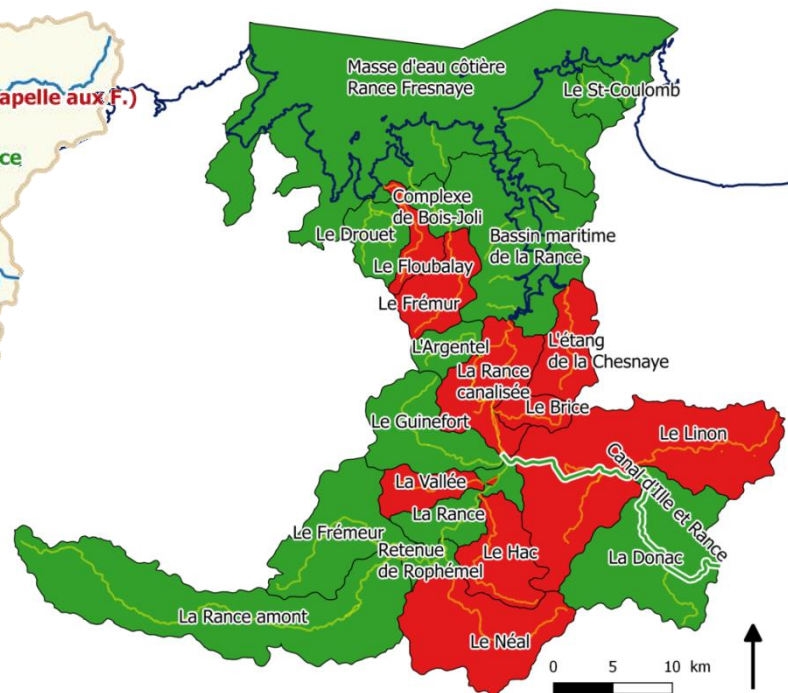
Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
Fonds cartographiques : BD Carto © n°2015-DINO-1-68-0078
Sources : : réseaux de suivi départementaux et réseau AELB (via la banque de données en ligne OSUR-Web) 2016

ÉTAT PROJETÉ DES MASSES D'EAU EN 2021

- Atteint l'objectif de bon état
- N'atteint pas l'objectif de bon état
- État non caractérisé

LES MACROPOLLUANTS EN 2021 :

D'après le SDAGE révisé, environ la moitié des masses d'eau auraient la capacité à atteindre l'objectif de la DCE sur le paramètre Macropolluants, paramètre d'évaluation comprenant les indicateurs Phosphore et Matières organiques (mesuré via le carbone organique dissous (COD)).



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
Fonds cartographiques : BD Carto © n°2015-DINO-1-68-0078 / Sources : AELB, 2016

AGIR pour la maîtrise des pollutions par les macropolluants

Un plan d'actions pour maîtriser le phosphore agricole



BASSIN VERSANT
DE LA HAUTE RANCE
SOURCES
DE L'INNOVATION

L'origine du phosphore est multiple. Pour la partie agricole, elle est liée aux transferts par érosion des sols. Le Comité Professionnel Agricole (CPA) de la Haute-Rance et la Chambre d'agriculture se sont engagés à inventorier et mettre en avant les techniques permettant de lutter contre ce phénomène parfois visible (coulées de terre après orage sur maïs), mais surtout diffus et donc difficile à mesurer.

Ce plan d'actions Phosphore comprend plusieurs axes de travail : développer un réseau d'exploitations modèle, élaborer et diffuser des outils de communication, tester des méthodes et des techniques culturales adaptées. Engagé en 2015, il se poursuit en 2016 dans le cadre du volet agricole du contrat de territoire porté par Eau du bassin rennais.

OBJECTIF : RÉDUIRE L'ÉROSION DES SOLS, LE RUISSELLEMENT ET LE LESSIVAGE



DIMINUER L'ÉROSION, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Limiter les pertes de terre et d'éléments fertilisants, maintenir un sol stable, structuré, où l'eau s'infiltrer en profondeur.

L'INTÉRÊT POUR LES AGRICULTEURS ?

Maintenir le potentiel agronomique (et donc les rendements), faire des économies d'intrants



PERSPECTIVES:

- ✓ Elargir le réseau d'exploitations «motrices» et poursuivre la communication et les expérimentations sur ces exploitations
- ✓ Développer un accompagnement individuel et collectif sur l'analyse des sols
- ✓ Lancer un groupe référent d'agriculteurs sur les techniques culturales simplifiées



2.4 PARAMÈTRE PESTICIDES

**Attention
produits**

dangereux...

OBJECTIFS DU SAGE :
PAR MOLÉCULE : < 0,1 µG/L ; SOMME DES MOLÉCULES : < 1 µG/L

Les produits phytosanitaires sont de trois types : les fongicides contre les champignons, les herbicides contre les « mauvaises herbes », les insecticides contre les insectes. Tous ces produits peuvent être regroupés sous le terme générique de « pesticides ». Ces produits ont un impact écologique direct et indirect sur les écosystèmes, la biodiversité, la santé humaine et animale...



L'impact direct réside en la destruction de la faune et de la flore locales, de manière sélective ou non. L'impact indirect est double. D'une part, ces produits diminuent les ressources pour l'ensemble de la chaîne alimentaire, jusqu'aux animaux vertébrés. D'autre part, les prédateurs des animaux que l'on souhaite éliminer vont consommer des insectes contaminés ou empoisonnés. Les prédateurs accumulent ainsi les doses de toxiques. Une espèce que l'on ne souhaitait pas détruire est touchée et il peut s'agir d'espèces rares et/ou protégées. Une fois appliqués localement les produits vont être déplacés par l'écoulement des eaux vers le réseau hydrographique et jusqu'à la mer. En bout de circuit, le traitement de l'eau pour sa potabilisation en est rendu plus complexe et plus coûteux.

LES OBJECTIFS ET LES DISPOSITIONS DU SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS POUR LUTTER CONTRE LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La Commission Locale de l'Eau souhaite orienter les efforts sur la communication et la sensibilisation : diffusion des connaissances, mise en réseau des acteurs dans chaque catégorie d'usagers. La dynamique sera entretenue par les acteurs déjà impliqués (organismes professionnels agricoles, associations...) et les collectivités (notamment pour la sensibilisation des particuliers). Les dispositions visant à limiter les transferts dans les milieux (grâce aux haies, talus, bandes enherbées,...) participeront aussi à limiter la pollution des eaux par les pesticides.

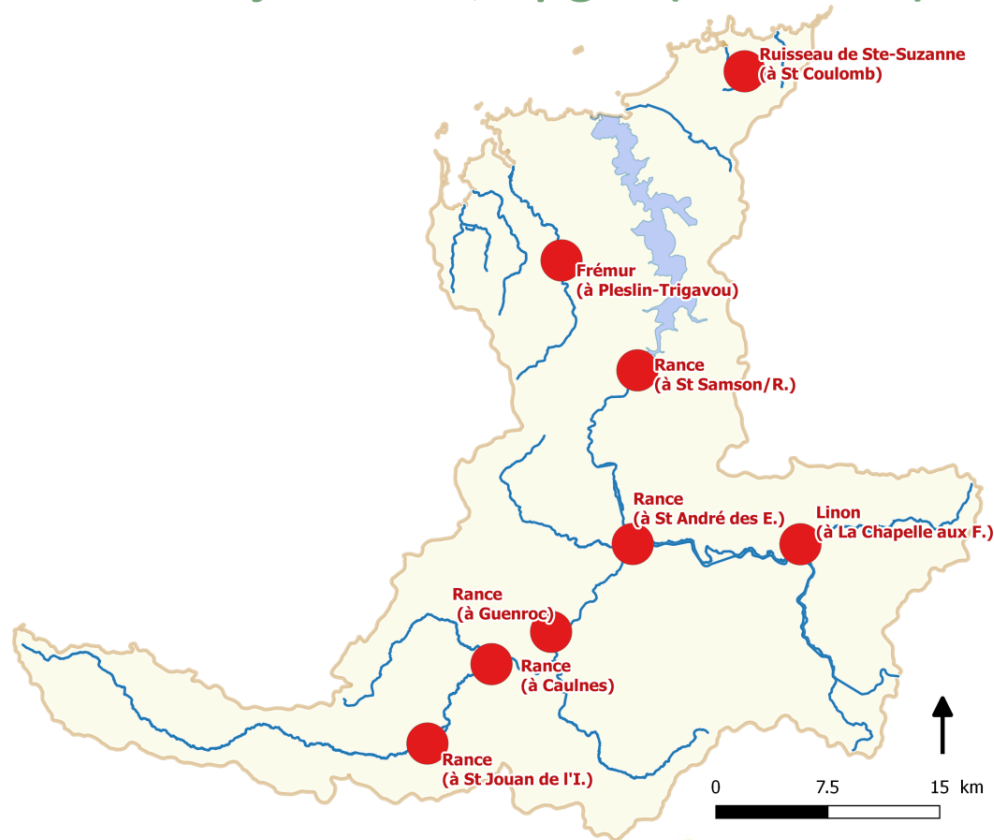
Les objectifs stratégiques visent les usages agricoles et non agricoles :

- Objectif de concentration dans les eaux : 1 µg/L pour le cumul des molécules et 0,1 µg/L par molécule ;
- Objectif « zéro phyto » sur tous les espaces urbains ;
- Traduction de l'objectif de réduction de 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2018 (plan Ecophyto 2018) : réduction des ventes de produits phytosanitaires de 50 % dans le périmètre ;
- Objectif global de réduction des Indices de Fréquence de Traitement (IFT) sur l'ensemble des cultures.

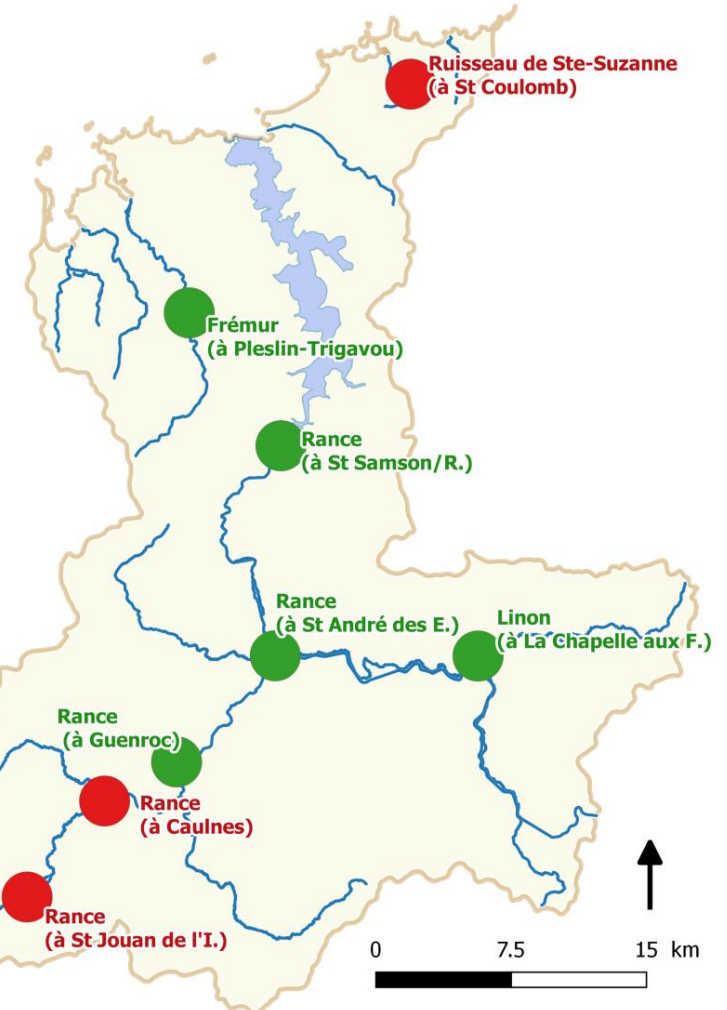
Enfin, qu'ils soient consommés par l'intermédiaire de produits alimentaires traités ou de l'eau du robinet, ou encore pendant leur manipulation, ces produits ont des impacts sur la santé humaine qui peuvent être très importants : cancers, perturbations endocriniennes, troubles de la reproduction, neurologiques, etc

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES COURS D'EAU EN 2015

Objectif < 0,1 µg/L (molécule)

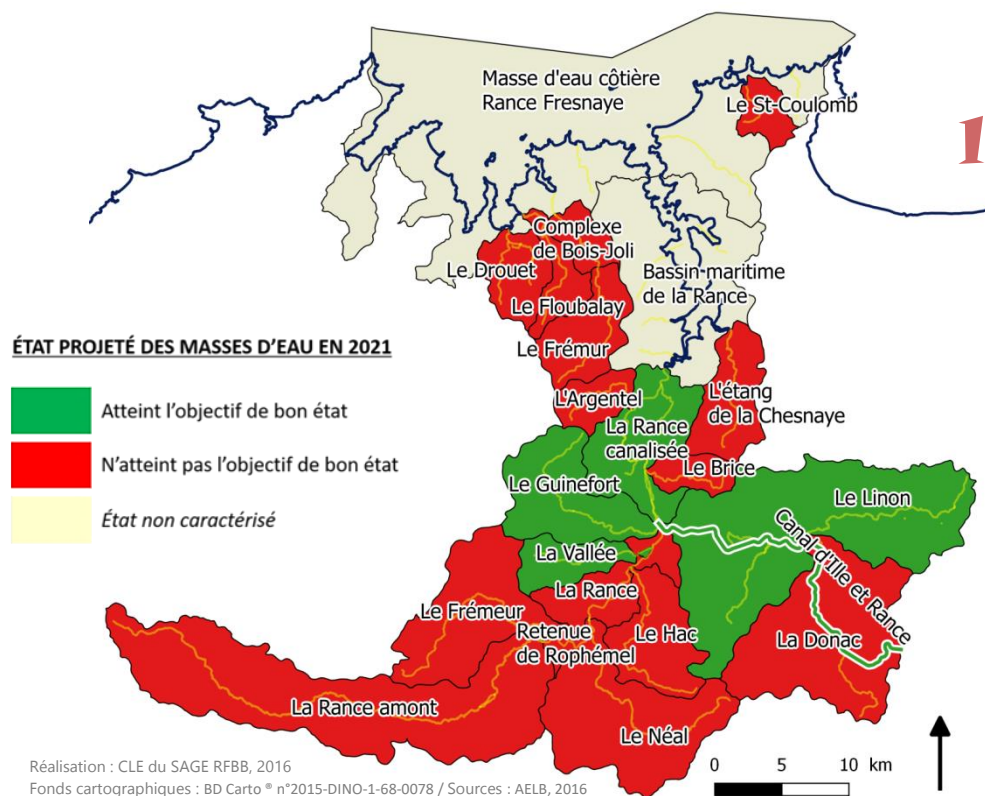


Objectif < 1 µg/L (somme des molécules)



- Objectif non atteint
- Objectif atteint

Comment réduire l'usage des pesticides ?



Plusieurs programmes d'action existent pour sensibiliser et accompagner les acteurs utilisateurs de produits phytosanitaires afin de réduire l'usage de ces produits nocifs pour notre environnement. Ils touchent les particuliers, à travers les jardineries ou des campagnes d'information, les collectivités, à travers une charte d'entretien des espaces communaux, etc.



Dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais, de nombreuses communes sont primées pour leur action « Zéro Phyto », et presque toutes sont engagées dans une démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU BON ÉTAT EN 2021 :

Les relevés réalisés sur le territoire montre que des molécules interdites, pour certaines depuis plus de 30 ans comme le diuron, sont encore détectées en quantités importantes dans nos cours d'eau. Stocks anciens encore utilisés, relargage du milieu, ces molécules toxiques dans l'eau légitiment d'autant plus tous les programmes d'action en place pour réduire significativement l'usage des pesticides dans nos milieux.

Réduire l'usage des pesticides pour améliorer durablement la qualité de l'eau appelle à mettre en œuvre des efforts de longue haleine. La carte montre que le bassin versant du Frémur et l'amont de la Rance pourraient ne pas atteindre le bon état écologique sur ce paramètre en 2021.



AGIR pour la maitrise des pollutions par les produits phytosanitaires

La gestion du cimetière de Léhon

La commune de Léhon s'est engagée, en 2015, à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur ses espaces verts et voiries.

Avec l'arrivée des pesticides sur le marché dans les années 1970, les cimetières ont évolué vers un aspect très minéral, laissant peu de place à la végétation. Aujourd'hui, les préoccupations sanitaires et environnementales font évoluer la législation vers une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Parallèlement aux pratiques de désherbage alternatif (mécanique, manuel), certaines communes font le choix de la végétalisation, comme c'est le cas dans le cimetière de Léhon : les allées gravillonnées sont entretenues à l'aide d'une houe maraîchère, tandis que les espaces inter-tombes sont garnis de Sédum, des plantes tapissantes à faible croissance qui limitent la pousse des adventices.



Dans le cadre des temps d'échanges techniques et de démonstration organisés par COEUR Émeraude et Dinan Communauté, une vingtaine d'élus et agents des collectivités du bassin versant Rance aval Faluns Guinefort ont bénéficié de cette visite, du retour d'expérience des services techniques et de la stratégie de communication mise en œuvre par les élus de Léhon.



Source photos : CŒUR Émeraude

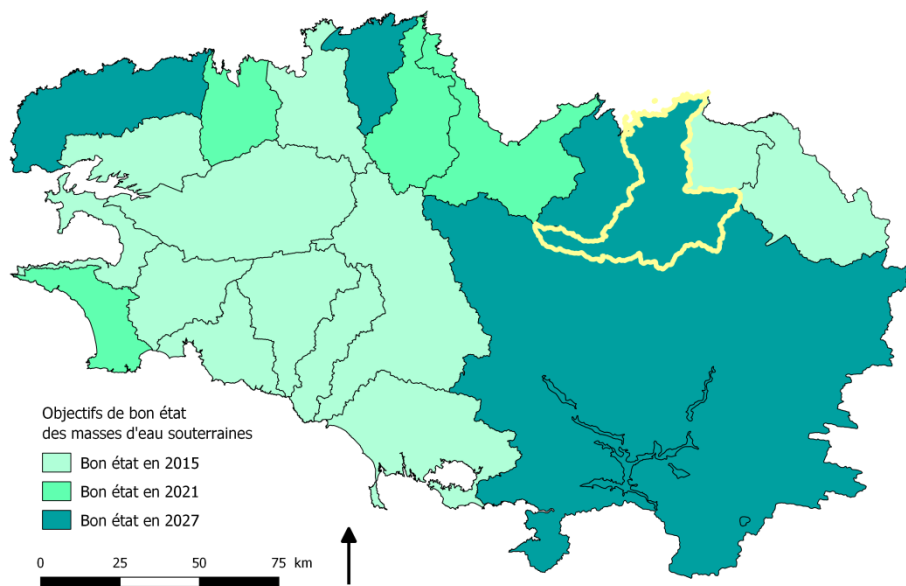
2.5 LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE RANCE FRÉMUR

En Bretagne, les masses d'eau souterraines sont nombreuses et de petite taille. Pour faciliter l'évaluation et la gestion de ces entités particulières, elles sont regroupées en ensembles de masses d'eau dont le périmètre est calqué sur le périmètre de leur SAGE de rattachement.

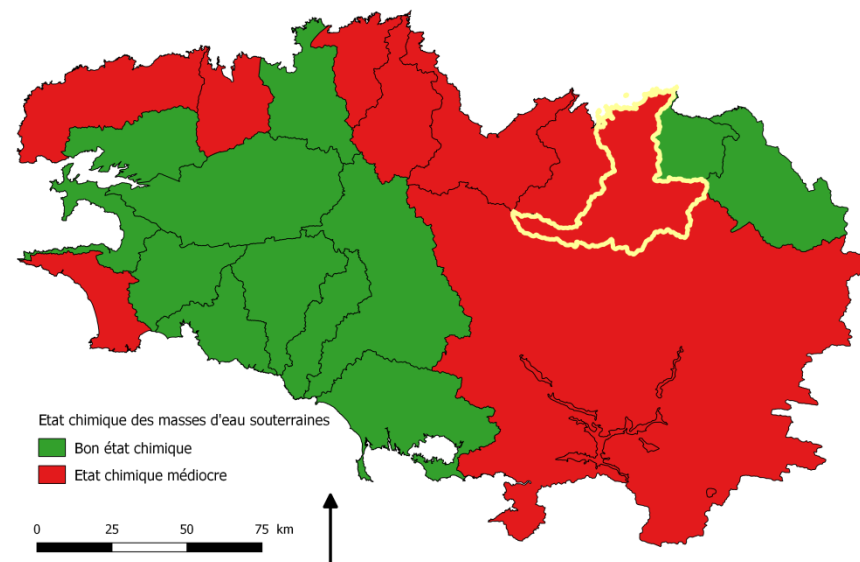
En terme de fonctionnement hydrologique, la nature du sous-sol breton fait que celles-ci sont intimement connectées aux masses d'eau de surface. Ainsi, les améliorations de qualité acquises en surface sur les milieux aquatiques ou dans le périmètre des zones de captages prioritaires où se trouvent les points de suivi de la masse d'eau souterraine sont directement en capacité d'améliorer également l'état de cette masse d'eau.

L'état des masses d'eau souterraines est déterminé sur l'état quantitatif et l'état chimique, notamment les nutriments et les pesticides. Seules deux classes sont possibles : bon état ou état médiocre.

LE DÉLAI D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES BRETONNES



LE RISQUE D'ATTEINTE OU DE NON ATTEINTE DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES À L'HORIZON 2021



Selon le principe d'évaluation du « One out, All out », la masse d'eau souterraine est évaluée en état chimique global « médiocre ». Sur le plan quantitatif, la masse d'eau souterraine Rance-Frémur est en bon état. Sur le plan chimique, la masse d'eau est en bon état sur le paramètre pesticides, mais en état médiocre sur le paramètre Nitrates.

L'enjeu est important et les efforts à fournir pour qu'ils se répercutent jusque sur la masse d'eau souterraine de façon sensible et pérenne justifient un délai porté à 2027 pour atteindre le bon état. Ce délai est cohérent avec le délai donné aux masses d'eau de surface et au temps de réactivité inhérent à la masse d'eau souterraine.

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016

Fonds cartographiques : BD Carto © n°2015-DINO-1-68-0078 / Sources : AELB, 2016

C'est rigol'EAU !

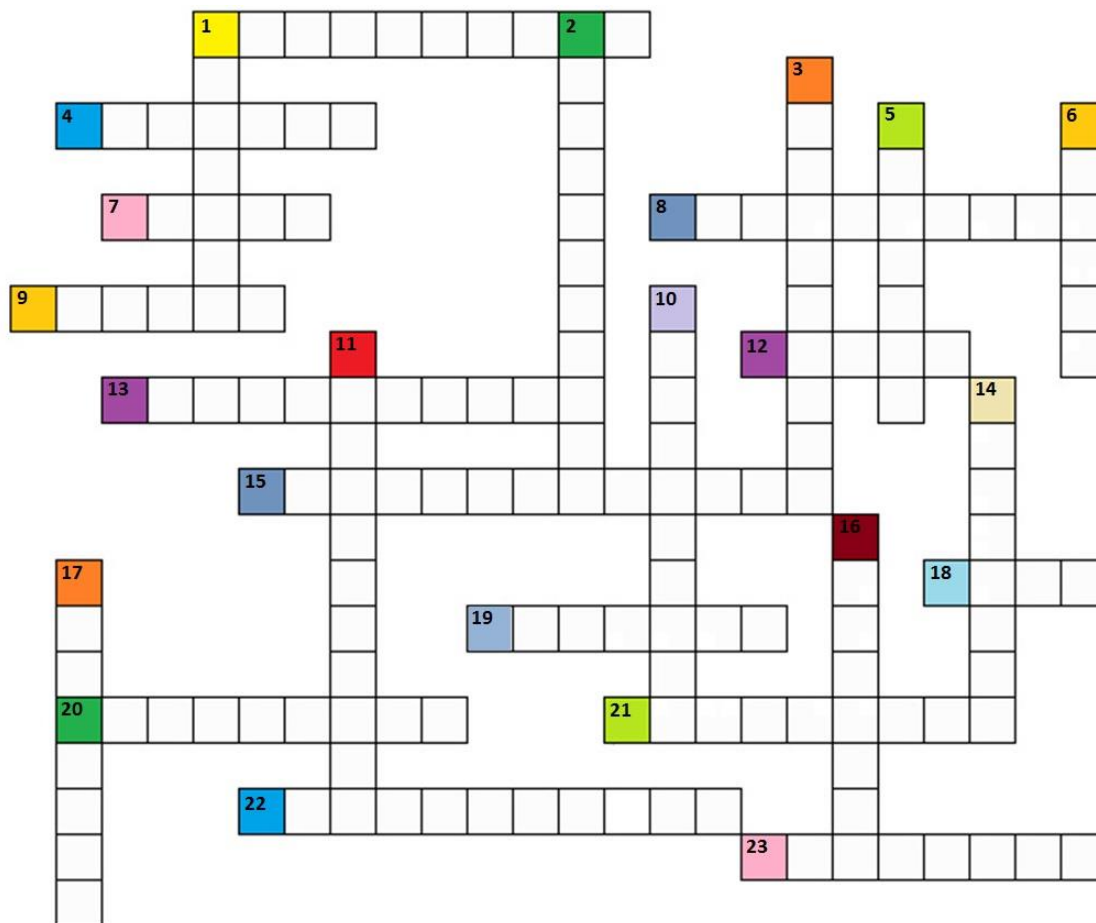
Une petite respiration entre deux chapitres...

Horizontal

1. Le grand évènement annuel de la CLE
4. La CLE en a listé 101 à effacer
7. De Collinée à Saint Malo
8. Il faut qu'elle soit piscicole et sédimentaire
9. Il est le président de la CLE
12. La cellule d'animation s'y trouve
13. Caractéristique d'un site humide
15. Protégée dès le premier mètre carré
18. 6 articles, 43 dispositions, 35 orientations de gestion
19. Augmente la quantité de phosphore dans les eaux
20. Opposable à l'administration et aux tiers
21. À ne pas mélanger avec les déchets verts
22. Des bactéries peu amicales
23. Il est le président de l'EPTB Rance Frémur

Vertical

1. Il ne faut pas le faire sur la grève
2. Plus il méandre, plus il est en forme
3. Les ennemis de la plourasette
5. Idéale pour découvrir le territoire
6. Alimente notamment Saint Malo en eau potable
10. Lieu d'échange privilégié sur différentes thématiques
11. La question de l'eau y joue un rôle prépondérant
14. Objectif : 25 milligrammes par litre
16. Gargantua y a beaucoup pleuré
17. Couleur de notre littoral



1H. Conférence, 1V. Carène, 2. Cours d'eau, 3. Pesticides, 4. Ouvrage, 5. Randaeu, 6. Frémur, 7. Rance, 8. Continuité, 9. Ramard, 10. Commission, 11. Aménagement, 12. Dinan, 13. Hydromorphie, 14. Nitrates, 15. Zone Humide, 16. Collinée, 17. Emeraude, 18. SAGE, 19. Erosion, 20. Règlement, 21. Invasives, 22. Entérocoque, 23. Chesnais

3. OBJECTIFS DU SAGE POUR LA QUALITÉ DES EAUX LITTORALES

Les activités humaines sur le littoral sont représentées par la pêche, la conchyliculture, les activités de loisirs (baignade, pêche à pied de loisir, nautisme, etc.). Ces activités sont intimement dépendantes de la qualité des eaux.

3.1 EAUX DE Baignade

ATTEINDRE LA QUALITÉ « EXCELLENTE » POUR TOUS LES SITES EN 2015

Attention, zones sensibles !

L'Agence régionale de Santé (ARS) réalise un suivi sur les quarante-huit plages du périmètre du SAGE. Les campagnes de mesures s'étalent entre juin et septembre chaque année.

En 2015, deux plages ont été déclassées jusqu'à la qualité « suffisante ». Il s'agit des Bas-Sablons à Saint-Malo et de la Petite Salinette à Saint-Briac-sur-mer. Les raisons de ces dégradations peuvent être multiples : dispositifs d'assainissement défectueux, pratiques agricoles inadaptées, usages locaux pouvant amener des flux de pollution bactériologiques posant problème...

Les communes littorales du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais ont réalisé un profil de baignade pour chacune de leurs plages. Les profils de baignade sont des études qui permettent d'identifier les rejets potentiels pouvant dégrader la qualité d'un site de baignade liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées, les usages à proximité du site etc.

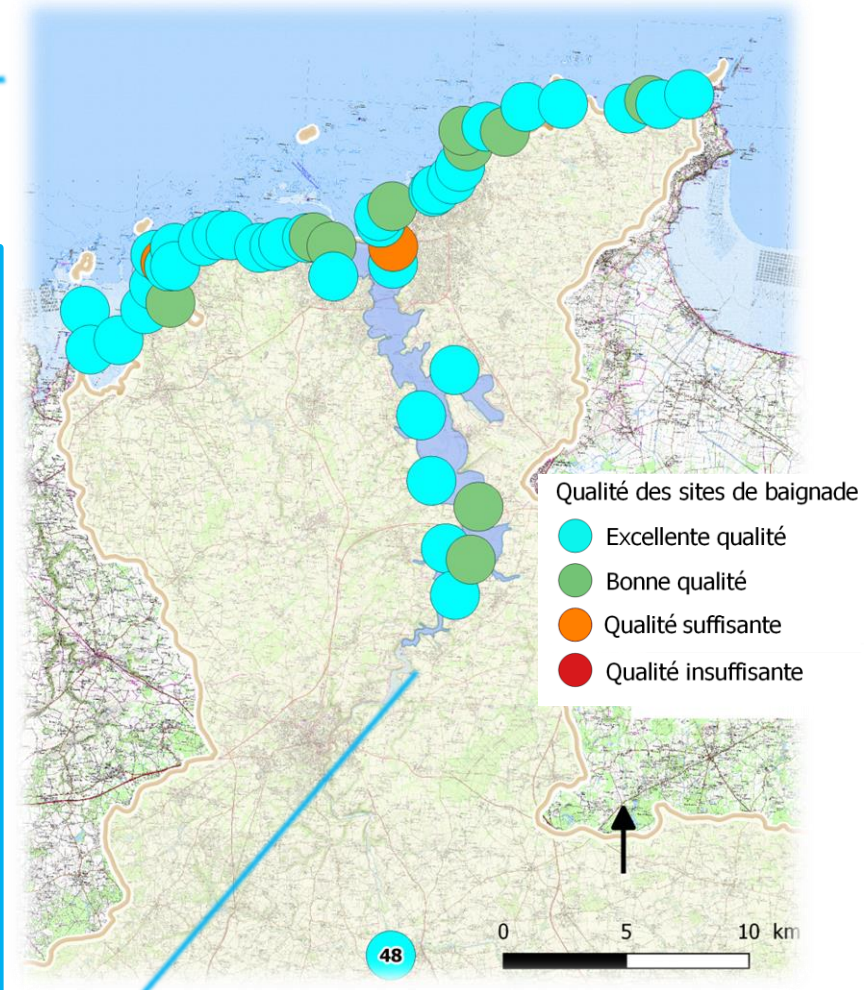
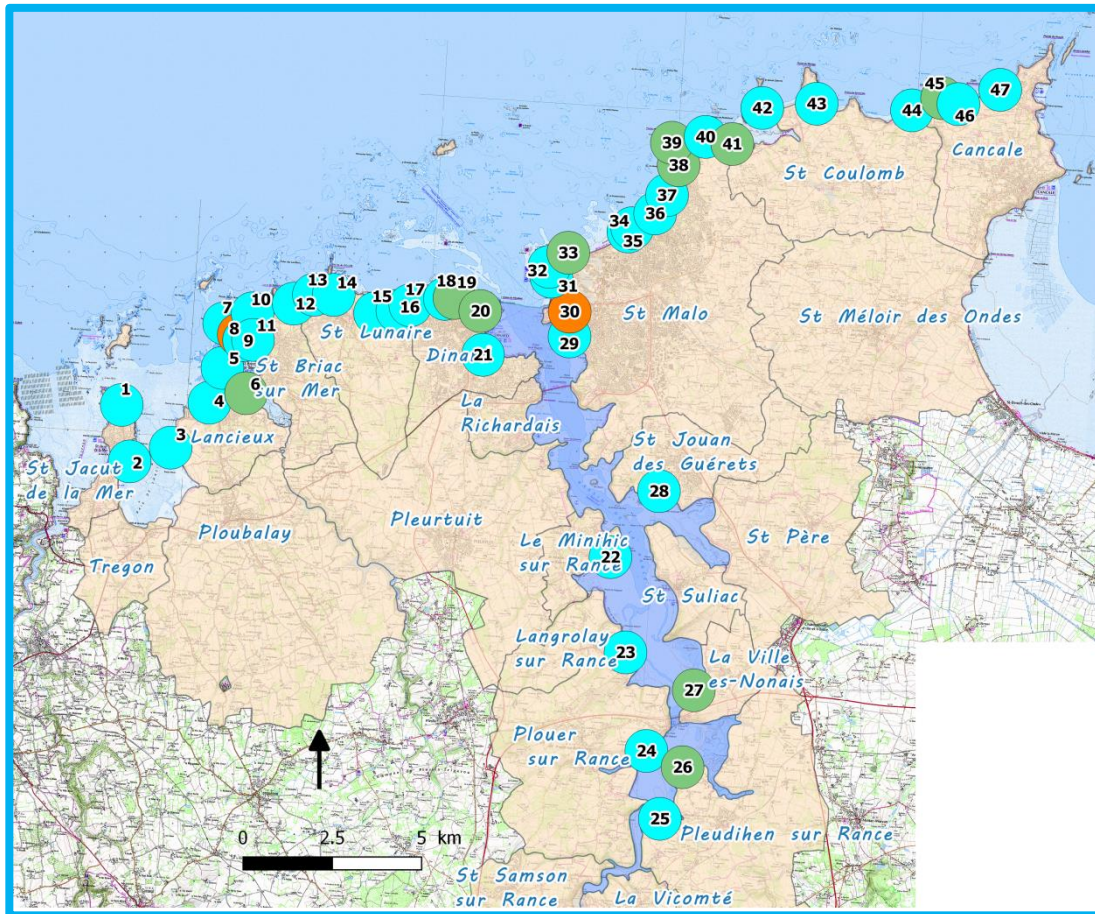


Source : Archives municipales de St Malo

LES 48 SITES DE Baignade SUIVIS PAR L'ARS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

1	Les Rougerets	ST-JACUT DE LA MER	25	Mordreuc	PLEUDIHEN SUR RANCE
2	La Manchette		26	La Ville Ger	
3	Les Briantais		27	Le Vigneux	LA VILLE-ES-NONAI
4	St-Cieux	LANCIEUX	28	Le Valion	ST-JOUAN DES GUERETS
5	L'Islet		29	Les Corbières	
6	Le Rieul		30	Les Bas Sablons	
7	Le Bechay		31	Le Mole	
8	La Salinette		32	Bon secours	
9	La petite Salinette	ST-BRIAC SUR MER	33	L'Éventail	
10	Le Perron		34	Le Sillon	
11	Port Hue		35	La Hogue	ST-MALO
12	Longchamp ouest		36	Rochebonne	
13	Longchamp est		37	Le Minihic	
14	La Grande Plage	ST-LUNAIRE	38	Le Pont	
15	La Fosse aux Vaults		39	La Varde	
16	La Fourberie		40	Le Val	
17	Port Blanc		41	Rothéneuf	
18	St-Énogat		42	Les Chevrets	
19	Port Riou	DINARD	43	La Marette	ST-COULOMB
20	L'Écluse		44	Anse Duguesclin	
21	Le Prieuré		45	Le Petit Port	
22	Grève de Garel	MINIHIC SUR RANCE	46	Le Verger	CANCALE
23	Le Rouée	LANGROLAY SUR RANCE	47	Le Saussay	
24	La Cale	PLOUËR SUR RANCE	48	Bétineuc	ST-ANDRE DES EAUX

LA QUALITÉ DES SITES DE BAINADE DANS LE PÉRIMÈTRE DU SAGE EN 2015



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
 Fonds cartographiques SCAN25 Littoral via la plate-forme webSIG www.geobretagne.fr
 Sources : ARS Bretagne 2016

3.2 EAUX CONCHYLICOLES PROFESSIONNELLES ET DE LOISIR

POUR LES SITES CLASSÉS EN A : MAINTENIR LE CLASSEMENT SANITAIRE POUR LES SITES NON CLASSÉS EN A : AMÉLIORER LE CLASSEMENT SANITAIRE D'UNE CLASSE

Le SAGE Rance Frémur baie de Beussais vise l'amélioration de la qualité des eaux pour les sites conchylicoles faisant l'objet d'une exploitation professionnelle de la pêche à pied et de l'élevage de coquillages, et pour les zones de pêche à pied de loisir. Il existe également un gisement de coquilles Saint-Jacques dans la Rance maritime, dont l'exploitation est faite par des plongeurs professionnels.

ZONES CONCHYLICOLES, SITES DE PÊCHE À PIED ET EN PLONGÉE PROFESSIONNELS :

Les zones de production de coquillages vivants (zones de captage, d'élevage, de pêche à pied professionnelle et de pêche en plongée professionnelle) font l'objet d'un classement sanitaire, défini par arrêté préfectoral. Celui-ci est établi sur la base d'analyses des coquillages présents : analyses microbiologiques utilisant *Escherichia coli* (*E. coli*) comme indicateur de contamination (en nombre d'*E. coli* pour 100 g de chair et de liquide intervalvaire - CLI) et dosage de la contamination en métaux lourds (plomb, cadmium et mercure), exprimés en mg/kg de chair. Le classement et le suivi des zones de production de coquillages distinguent 3 groupes de coquillages au regard de leur physiologie :



- groupe 1 : les gastéropodes (bulots, etc.), les échinodermes (oursins) et les tuniciers (violets)

- groupe 2 : les bivalves fouisseurs : mollusques bivalves filtreurs dont l'habitat est constitué par les sédiments (palourdes, coques...)



- groupe 3 : les bivalves non fouisseurs : autres mollusques bivalves filtreurs (huîtres, moules...)



Quatre qualités de zones sont ainsi définies, qui entraînent des conséquences quant à la commercialisation des coquillages vivants qui en sont issus :

Critère	Classement sanitaire A	Classement sanitaire B	Classement sanitaire C	Classement sanitaire D
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	< 230 <i>E. coli</i>	> 230 <i>E. coli</i> et < 4 600 <i>E. coli</i>	> 4 600 <i>E. coli</i> et < 46 000 <i>E. coli</i>	> 46 000 <i>E. coli</i>
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié	Zones insalubres ; toute activité d'élevage ou de pêche est interdite
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	Autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite	Interdite

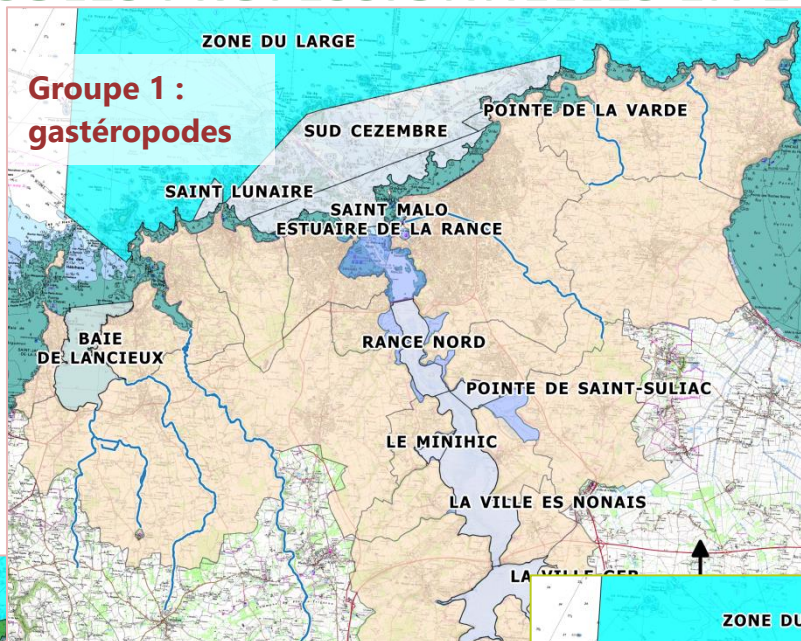
Classement sanitaire N : en l'absence d'exploitation professionnelle de coquillages, la zone n'est pas classée

LES ZONES CONCHYLICOLES PROFESSIONNELLES EN 2015

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
Fonds cartographiques SCAN25 Littoral via la plate-forme webSIG www.geobretagne.fr
Sources : IFREMER 2016



Groupe 1 : gastéropodes



Périmètre du SAGE Rance Frémur

communes littorales

Classement sanitaire réglementaire

A : commercialisation directe

B : commercialisation après clarification

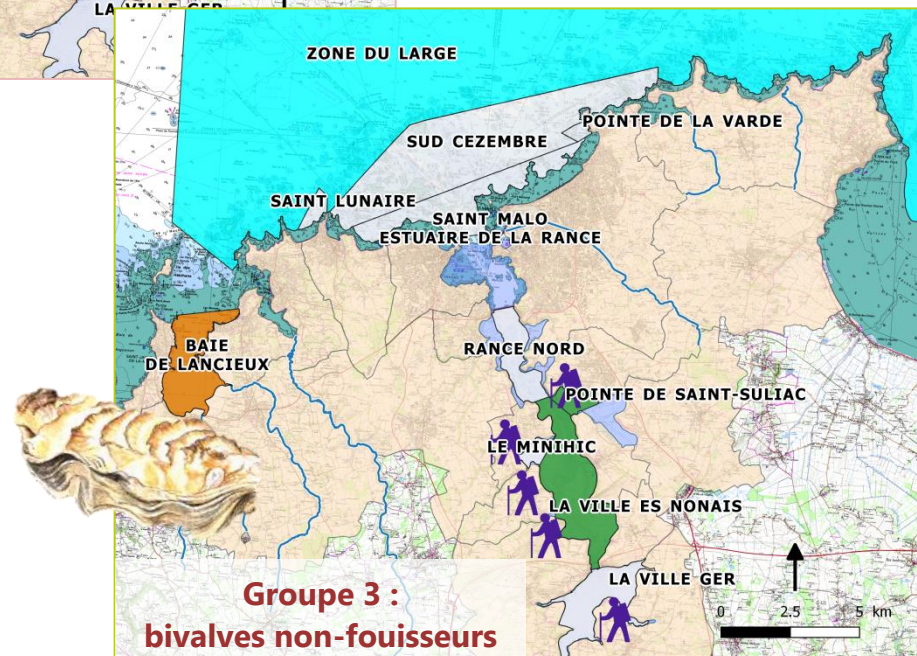
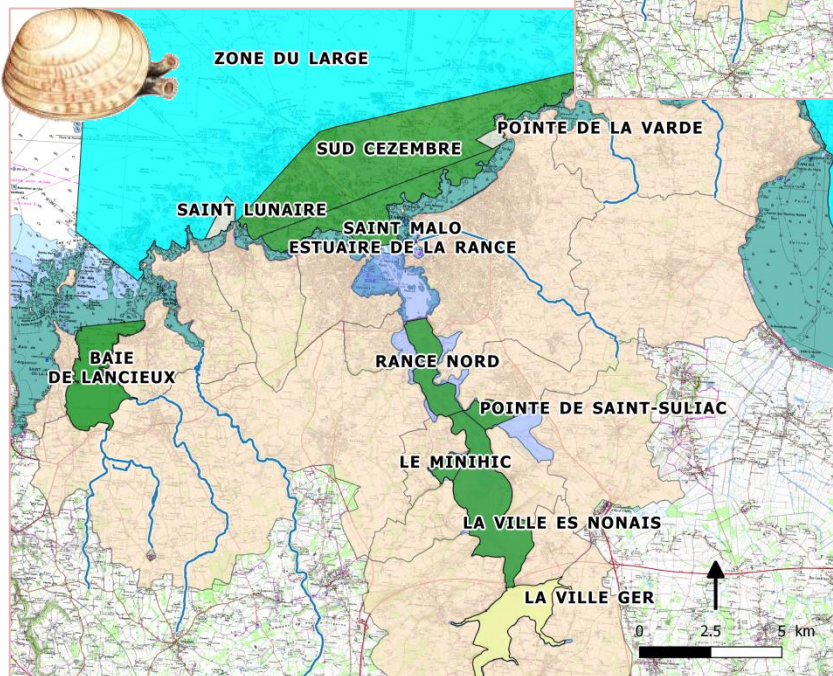
C : commercialisation après cuisson

B du 01/07 au 30/09, C du 01/10 au 30/06

N : non classée (pas de production)

Sites de pêche à pied professionnelle

Groupe 2 : bivalves fouisseurs



Groupe 3 : bivalves non-fouisseurs

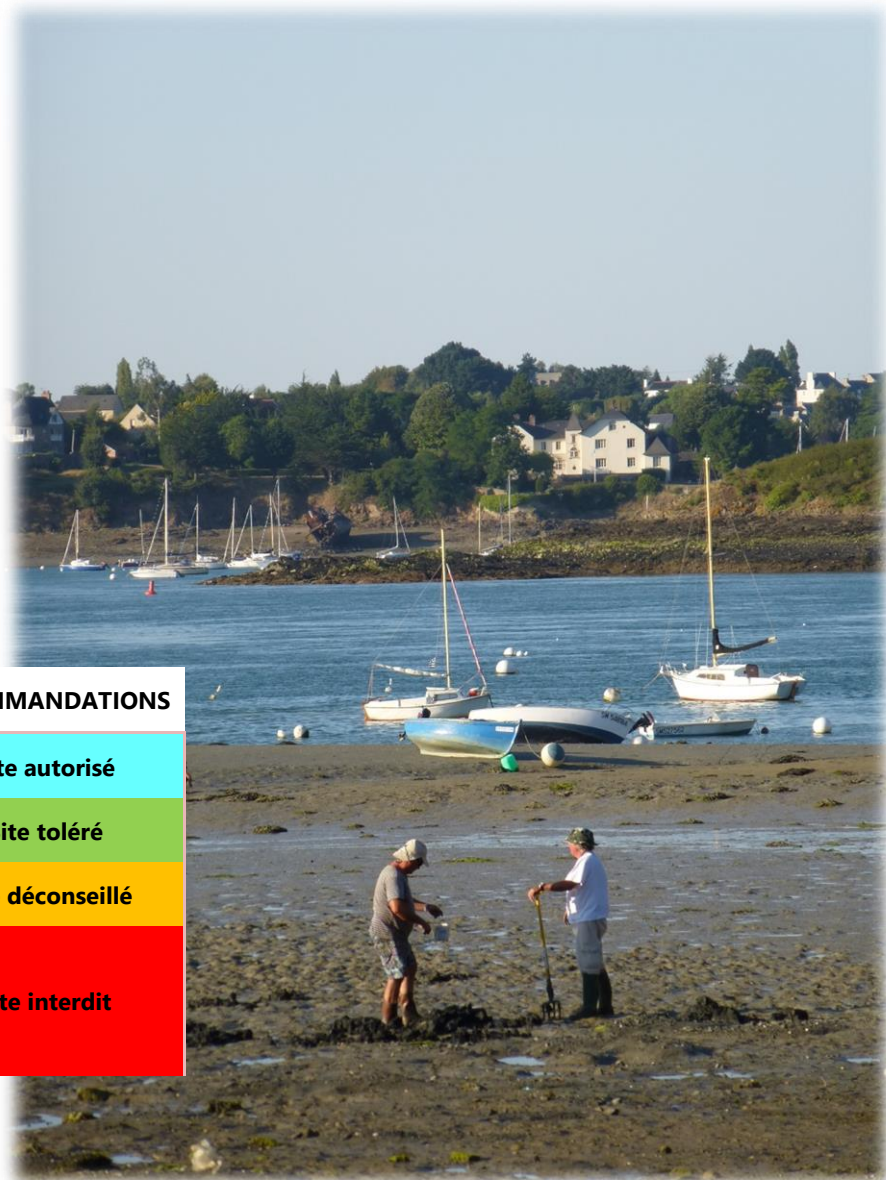
ZONES DE PÊCHE À PIED DE LOISIR :

La pêche à pied se définit par l'ensemble des techniques de pêche pratiquées sans l'emploi (ou l'emploi accessoire) d'une embarcation sur le rivage, les rochers ou les îlots.

Attention ! Les pêcheurs à pied de loisir et les consommateurs de coquillages venant du commerce ne sont pas égaux devant les risques sanitaires. Les coquillages provenant de la filière professionnelle (conchyliculture) répondent à des contrôles spécifiques et bénéficient de procédés de purification. Ces actions garantissent la sécurité sanitaire des coquillages venant du commerce, procédés dont ne disposent pas les pêcheurs de loisir.

Actuellement, en l'absence de critères de classement spécifique pour la pêche récréative, l'interprétation des résultats se réfère par analogie au règlement européen fixant les critères sanitaires auxquels doivent satisfaire les coquillages vivants destinés à la consommation humaine immédiate. Ce classement non réglementaire spécifique à la pêche de loisir est calculé à partir des données des trois dernières années avec le complément de dires d'experts. La qualité est déterminée en fonction des pourcentages de dépassement des seuils microbiologiques, une classe est alors attribuée, associée à une recommandation qui correspond au message sanitaire du site.

SEUIL MICROBIOLOGIQUE	QUALITE	RECOMMANDATIONS
100% des résultats \leq 230 E. coli/100g CLI	Bonne	Site autorisé
90% des résultats \leq 1 000 et 100% \leq 4 600 E. coli / 100g CLI	Moyenne	Site toléré
90% des résultats \leq 4 600 et 100% \leq 46 000 E. coli / 100g CLI	Médiocre	Site déconseillé
100% des résultats \leq 46 000 E. coli / 100g CLI	Mauvaise	Site interdit
Au moins un résultat $>$ 46 000 E. coli/100g CLI	Très mauvaise	



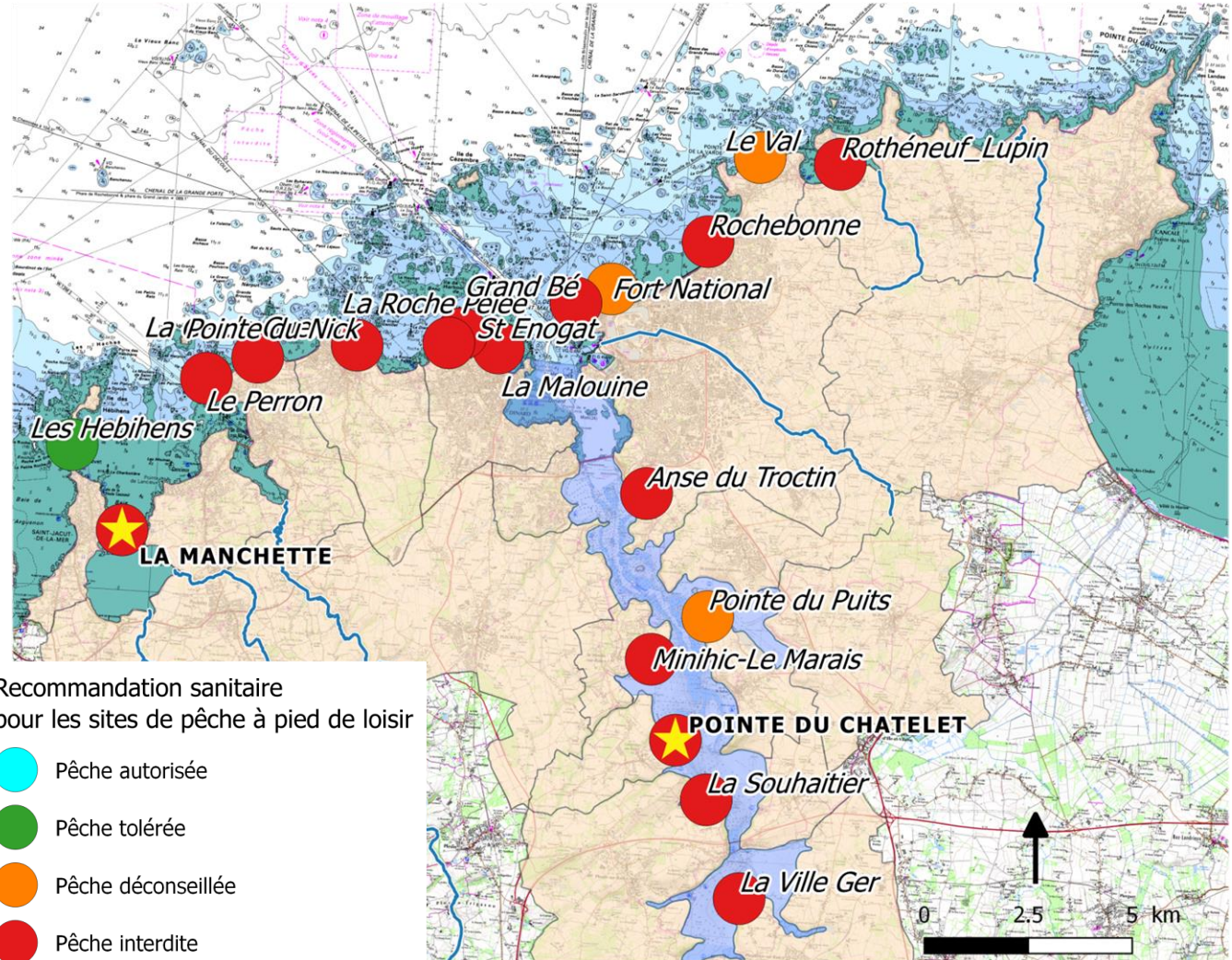
LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES DES SITES DE PÊCHE À PIED DE LOISIR EN 2015

COMPRENDRE LES ALERTES SANITAIRES

La contamination microbiologique concerne des germes pathogènes (bactéries, virus, parasites) d'origine fécale rejetés par l'homme et les animaux (*Salmonella*, certaines *Escherichia coli*, norovirus, VHA (Virus de l'Hépatite A), ...)

Seule *Escherichia coli* est utilisée comme traceur des contaminations microbiologiques. L'*E.coli* est d'origine exclusivement fécale. Cette bactérie, le plus souvent non-pathogène elle-même, est analysée pour indiquer la présence d'une contamination fécale des coquillages et en quelle quantité : elle informe sur la probabilité de la présence d'autres germes pathogènes.

C'est le nombre de cellules dans 100g de chair de coquillage qui détermine l'importance de l'alerte. Pendant l'alerte, la pêche est interdite. L'alerte est levée lorsque se sont succédé deux prélèvements dont les résultats sont conformes aux seuils de la classe sanitaire du site concerné.



Recommandation sanitaire pour les sites de pêche à pied de loisir

- Pêche autorisée
- Pêche tolérée
- Pêche déconseillée
- Pêche interdite

★ Sites ayant connu au moins une alerte sanitaire de niveau 1

Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016
Fonds cartographiques : SCAN Littoral via la plate-forme webSIG www.geobretagne.fr
Sources : Ifremer ARS Bretagne 2016

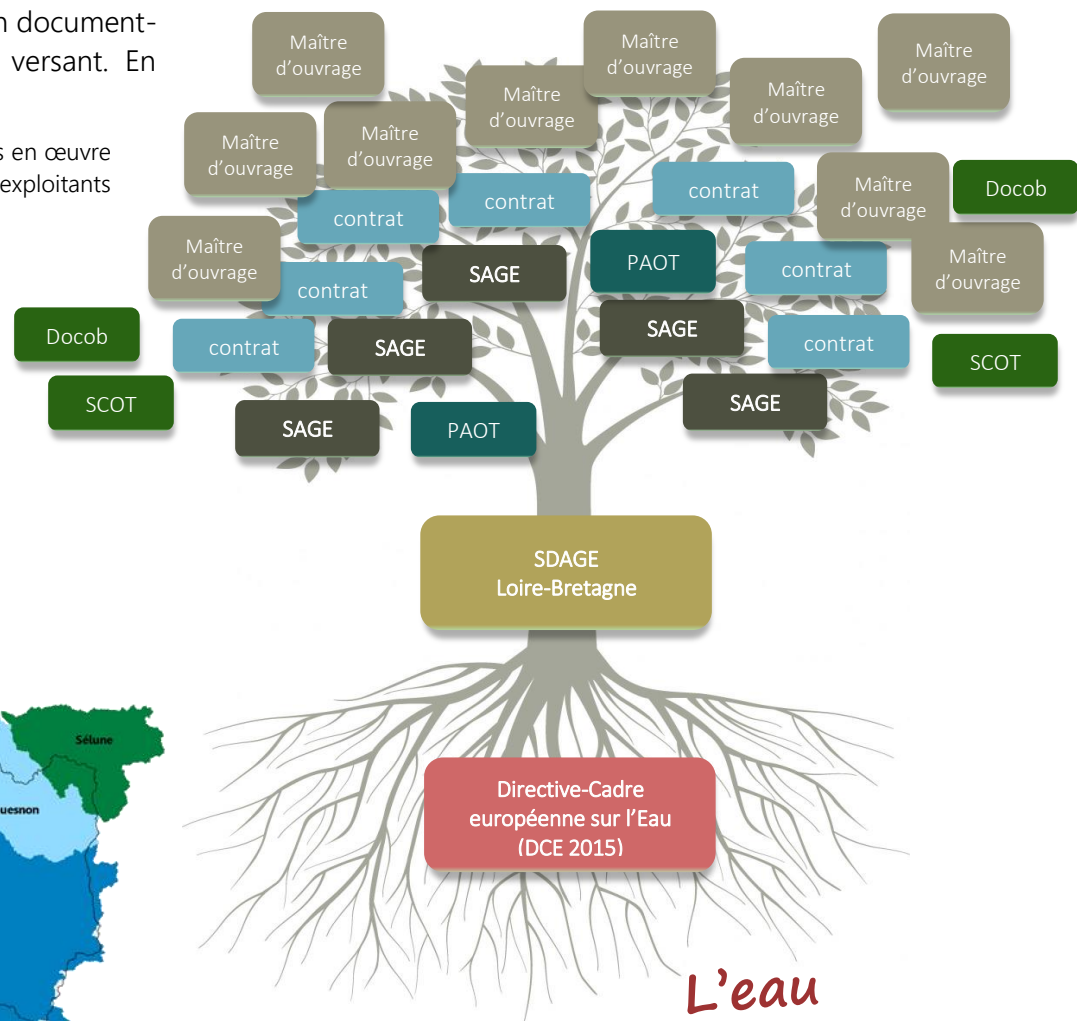
4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE RÉVISÉ RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document-cadre pour la gestion de la ressource en eau sur un bassin versant. En Bretagne, chaque bassin versant est doté d'un SAGE...

Sur le terrain, selon les thèmes, le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais est mis en œuvre par les communes et les structures intercommunales, les syndicats d'eau, les exploitants agricoles, les structures de bassin versant, les services de l'État, etc.

Un des piliers de la reconquête de la qualité de l'eau porte sur les milieux aquatiques. Ils font l'objet d'une attention toute particulière de la part de nombreuses structures qui naviguent ensemble pour assurer l'amélioration de la qualité des cours d'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais.

Ces actions sont généralement mises en œuvre par des structures intercommunales dans le cadre de contrats territoriaux de bassin versant.



*L'eau
c'est l'affaire de tous !*

LES SAGE EN BRETAGNE



Réalisation : CLE du SAGE RFBB, 2016

Fonds cartographiques : BD Carto® n°2015-DINO-1-68-0078 / Sources : AELB, 2016

GOVERNANCE ET MAÎTRISES D'OUVRAGE DE L'EAU



Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beussais



Contrat territorial RANCE AVAL FALUNS GUINEFORT
 Porteur du contrat : co-portage Dinan Communauté / CŒUR-Emeraude
 Maîtrise d'ouvrage Milieux aquatiques / Bocage : Dinan Communauté, CC Côte d'Emeraude, CC Rance-Frémur



Contrat territorial LINON
 Porteur du contrat : Syndicat mixte du bassin du Linon
 Maîtrise d'ouvrage Milieux aquatiques / Bocage : syndicat mixte du bassin du Linon

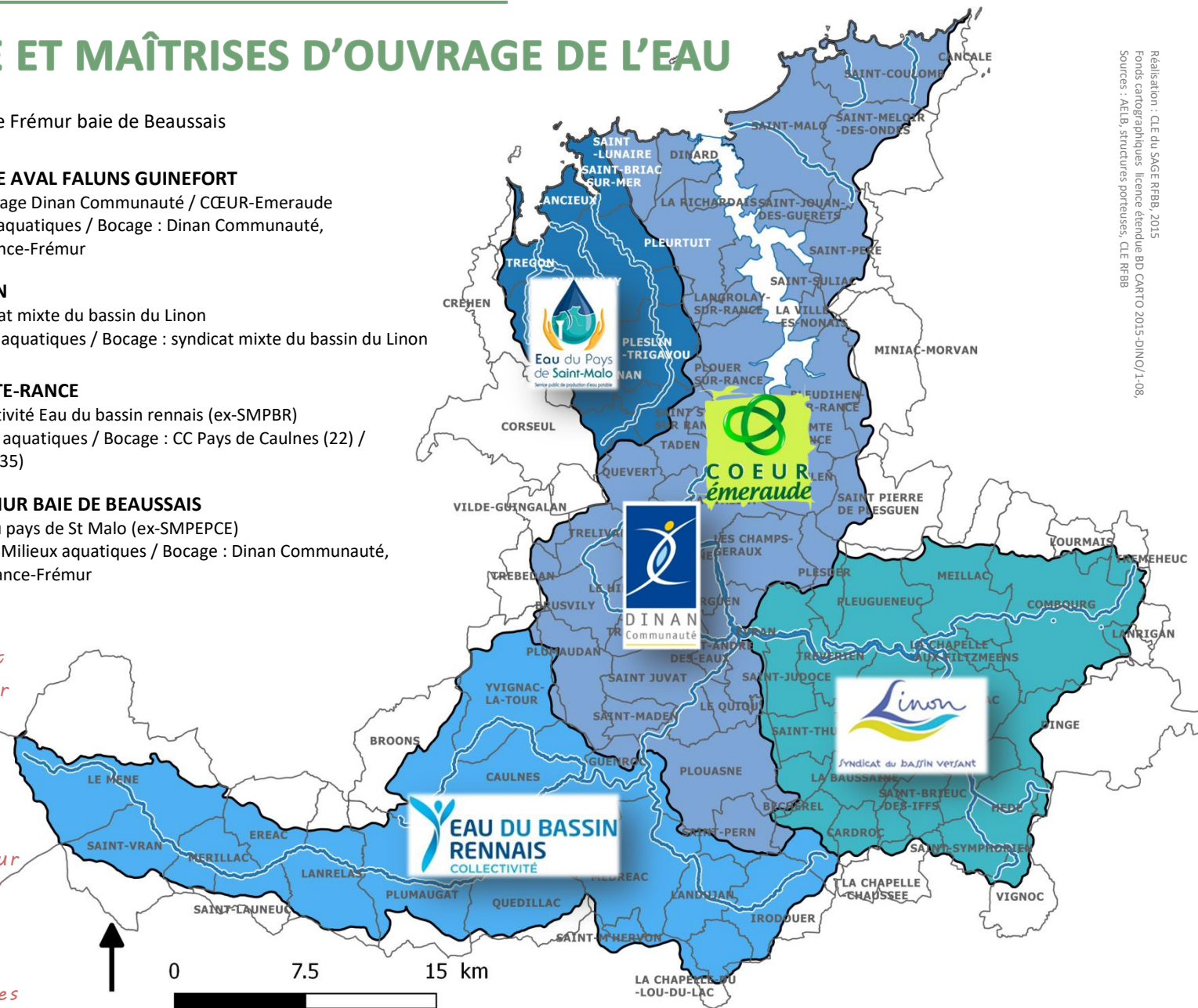


Contrat territorial HAUTE-RANCE
 Porteur du contrat : Collectivité Eau du bassin rennais (ex-SMPBR)
 Maîtrise d'ouvrage Milieux aquatiques / Bocage : CC Pays de Caulnes (22) / CC St Méen – Montauban (35)



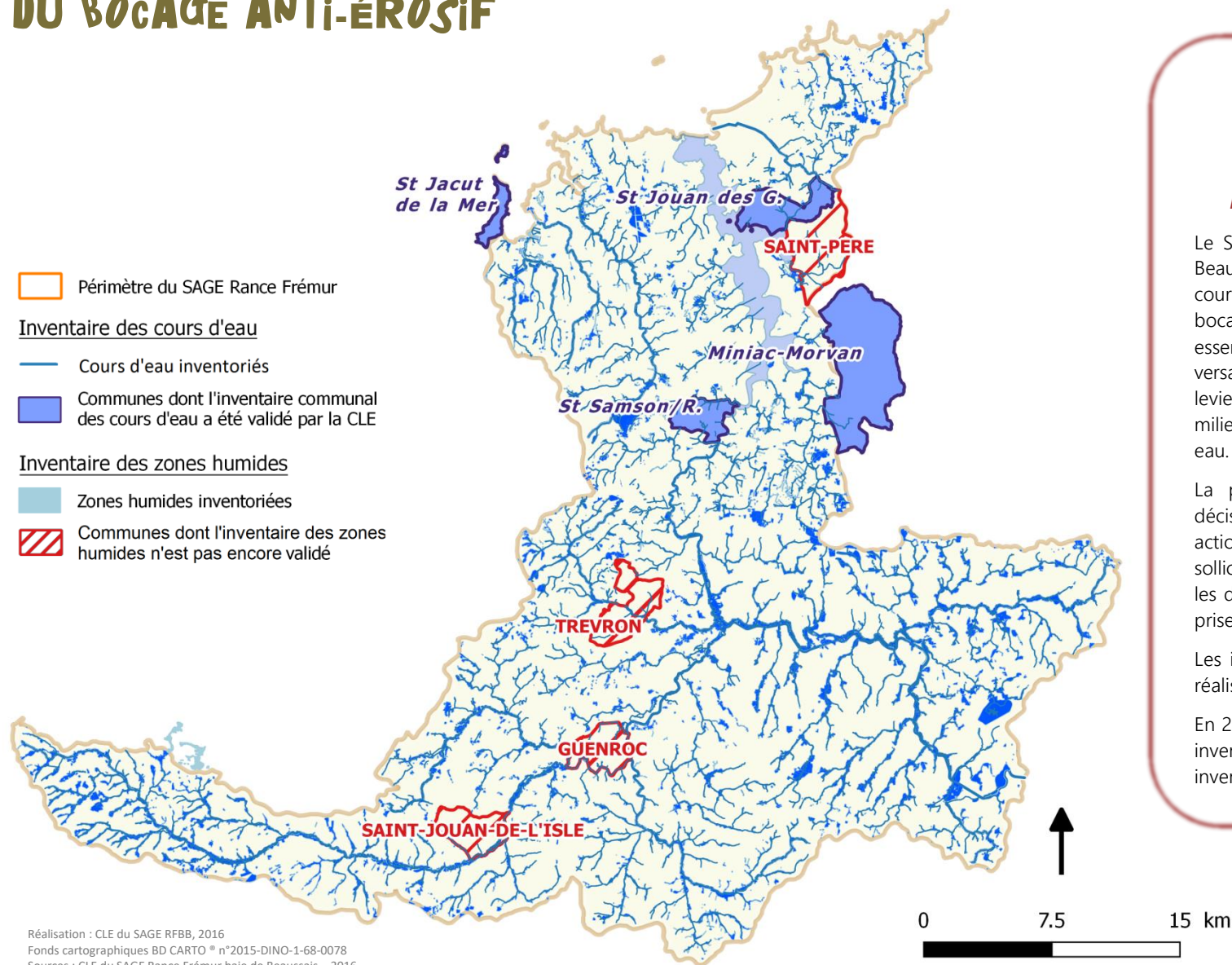
Contrat territorial FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS
 Porteur du contrat : Eau du pays de St Malo (ex-SMPEPCE)
 Maîtrise d'ouvrage actions Milieux aquatiques / Bocage : Dinan Communauté, CC Côte d'Emeraude, CC Rance-Frémur

*Contrat territorial ?
 Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Conseils départementaux et le Conseil régional de Bretagne. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.*



Le tableau de bord de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beussais (édition 2016 sur les données 2015)

4.2 INVENTAIRES ET PROTECTION DES COURS D'EAU, DES ZONES HUMIDES ET DU BOCAGE ANTI-ÉROSIF



... BIEN CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER ...

Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beussais désigne les inventaires des cours d'eau, des zones humides et du bocage anti-érosif comme des outils essentiels de la connaissance du bassin versant. Ces inventaires sont aussi des leviers majeurs de la reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

La protection de ce patrimoine est décisive pour assurer la pérennité des actions entreprises. Ainsi, le SAGE révisé sollicite l'inscription des inventaires dans les documents d'urbanisme ainsi que la prise de mesures de protection.

Les inventaires de zones humides sont réalisés et validés à plus de 90%.

En 2015, la CLE a validé deux nouveaux inventaires de zones humides et deux inventaires de cours d'eau

AGIR pour inventorier et protéger le patrimoine naturel



Syndicat du BASSIN VERSANT

Protéger le bocage, c'est préserver la ressource en eau !

Le bocage remplit de nombreuses fonctions : éléments structurants du paysage, le bocage abrite et nourrit de nombreuses espèces naturelles faunistiques et floristiques tout en permettant de protéger les cultures, fournir du bois pour les besoins humains, etc. Il joue également un rôle anti érosif prépondérant vis-à-vis de la protection de l'eau et des sols. C'est pour cette raison notamment que le SAGE révisé demande son inventaire et sa protection dans les documents d'urbanisme. En 2014, la CLE a rédigé un guide spécifique pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de ces inventaires du bocage.

D'autre part, les demandes d'arasement de haies adressées aux mairies étant de plus en plus courantes, il est nécessaire que ces dernières puissent s'appuyer sur un inventaire précis afin d'autoriser ou non un abattage, et proposer des mesures compensatoires adaptées.

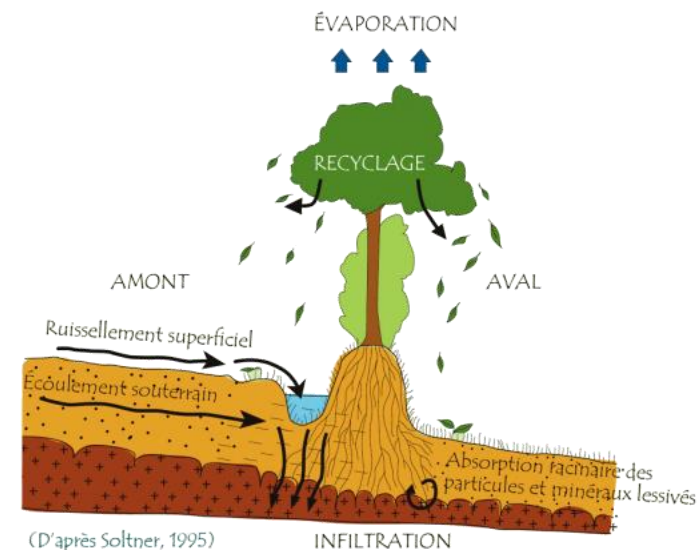


C'est dans cette optique le Syndicat mixte du bassin versant du Linon appuie la commune de Saint-Judoce pour réaliser l'inventaire participatif des éléments bocagers de son territoire.

INVENTAIRE PARTICIPATIF ?

...parce que cet inventaire est piloté par un groupe communal composé d'élus, d'agriculteurs, de chasseurs, de randonneurs et de retraités de la commune...

Cet inventaire peut aussi permettre d'amorcer une dynamique sur la commune afin d'identifier des secteurs où il serait pertinent d'engager des projets de plantations afin d'améliorer le maillage bocager, communiquer sur l'importance du bocage et de sa restauration, etc.




Source : Guide technique Bocage – Eau & Rivières de Bretagne



4.3 LE PETIT CYCLE DE L'EAU : EAUX USÉES, EAU POTABLE

Si le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beussais s'attache à protéger l'eau dans tous les compartiments des milieux naturels, la bonne gestion de la ressource vis-à-vis des usages qu'en fait l'homme est tout aussi capitale pour une action globale efficace et durable.

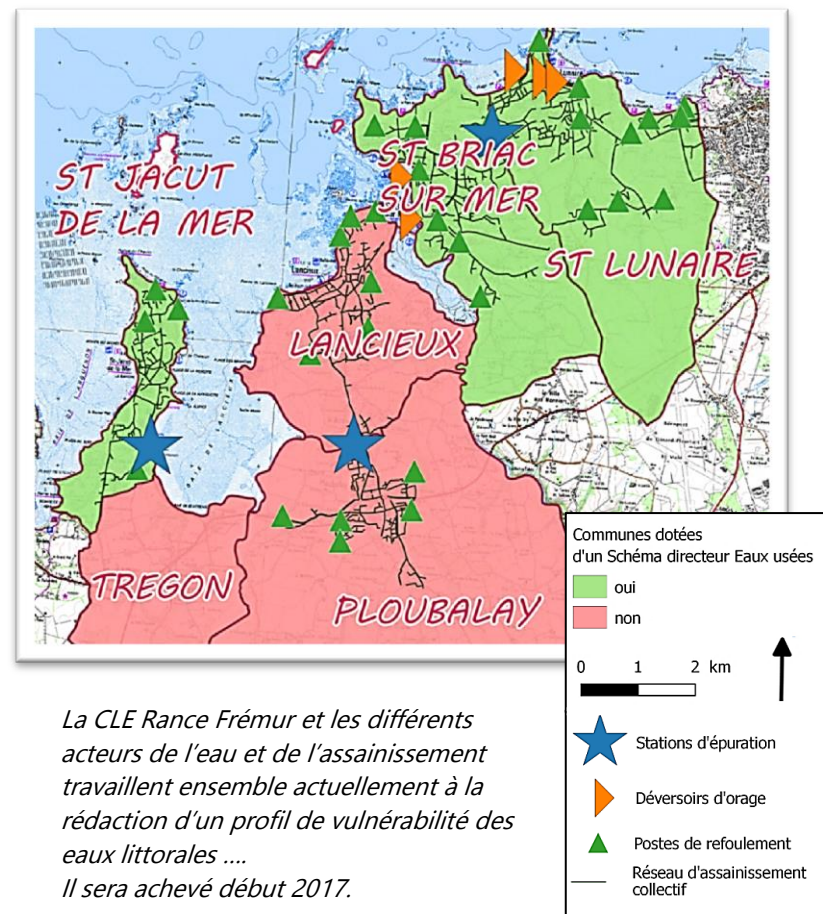
Le petit cycle de l'eau définit tous les usages domestiques de l'eau : production et adduction d'eau potable, assainissement collectif, non-collectif, pluvial... Le SAGE révisé porte de nombreuses dispositions visant ces usages, sources majeures de dégradation potentielle de la qualité de l'eau.



ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT DU SAGE: LES REJETS DIRECTS EN MILIEUX HYDRAULIQUES SUPERFICIELS DES NOUVEAUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) SONT INTERDITS

Le littoral du périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beussais concentre de nombreux enjeux : disponibilité de la ressource en eau, pression foncière, économie de la mer et du tourisme... tous dépendant de la qualité sanitaire des eaux littorales. L'article 4 du règlement du SAGE révisé encourage l'infiltration des eaux de rejets des systèmes d'assainissement non-collectif, celle-ci étant la mieux à même d'abattre la charge bactériologique de ces eaux avant leur arrivée en mer.

Il arrive que les solutions techniques soient parfois complexes. Dans ce cas, la CLE propose toujours de mener un travail partenarial étroit entre Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), commune, Agence de l'eau, ... afin d'identifier ensemble des solutions sur mesure, à la parcelle, mutualisées, semi-publiques, etc.

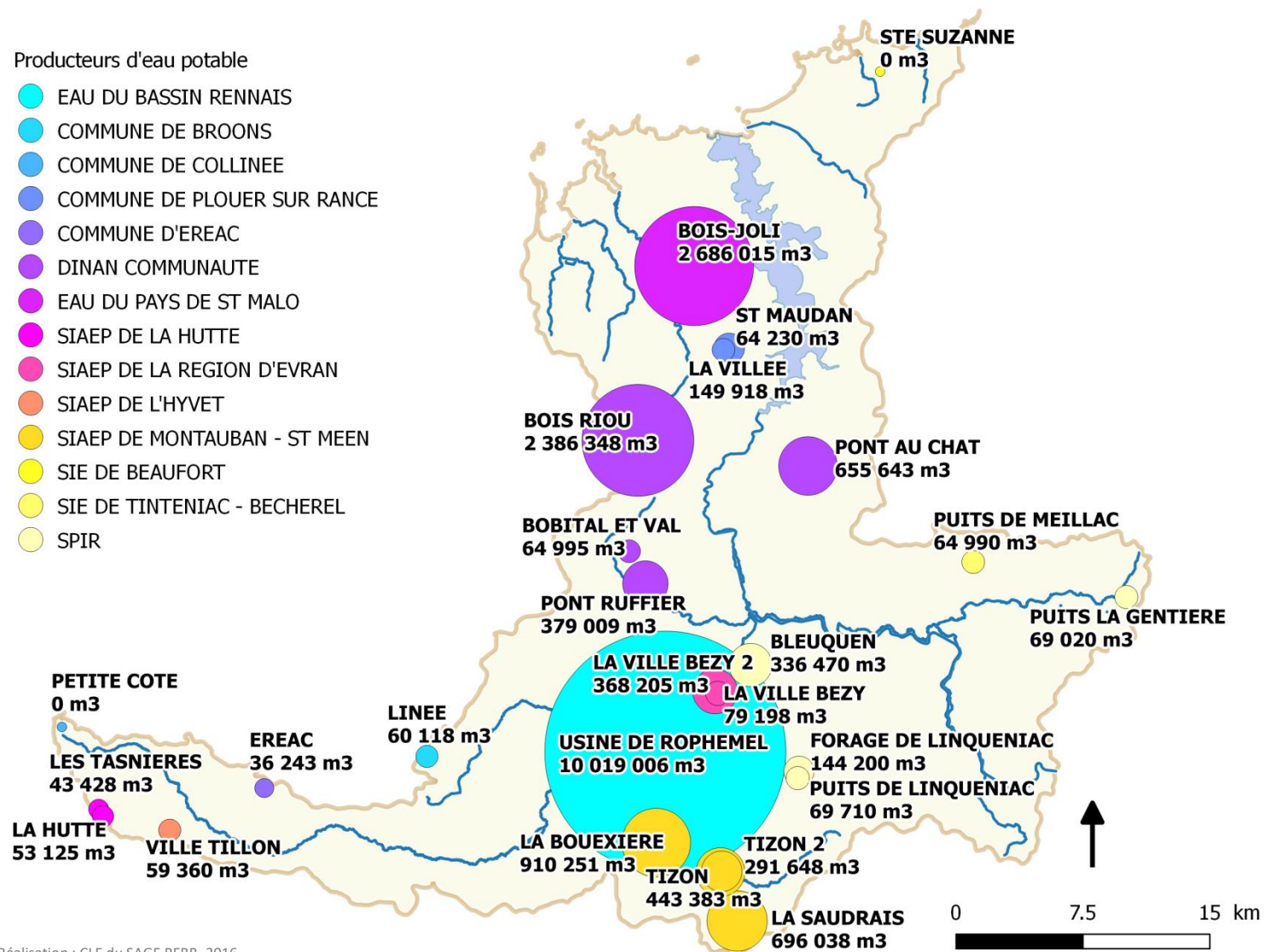


*La CLE Rance Frémur et les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement travaillent ensemble actuellement à la rédaction d'un profil de vulnérabilité des eaux littorales
Il sera achevé début 2017.*

LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EN 2015

Producteurs d'eau potable

- EAU DU BASSIN RENNAIS
- COMMUNE DE BROONS
- COMMUNE DE COLLINEE
- COMMUNE DE PLOUER SUR RANCE
- COMMUNE D'EREAC
- DINAN COMMUNAUTE
- EAU DU PAYS DE ST MALO
- SIAEP DE LA HUTTE
- SIAEP DE LA REGION D'EVRRAN
- SIAEP DE L'HYVET
- SIAEP DE MONTAUBAN - ST MEEN
- SIE DE BEAUFORT
- SIE DE TINTENIAC - BECHEREL
- SPIR



... Y PENSER ...

LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EST UN VÉRITABLE ENJEU POUR LE TERRITOIRE compris dans le périmètre du SAGE. Par exemple, l'usine de Rophémel sur la Rance produit 10 millions de mètres cube d'eau par an, mais la totalité de ce volume est exporté vers le bassin rennais.

Sur la côte, la disponibilité de la ressource en eau est fragile, et il arrive régulièrement que de l'eau potable soit importée depuis l'Arguenon voisin.

L'eau est un facteur déterminant dans les projets d'aménagement des communes. Le SAGE encourage à les réfléchir en gardant bien en tête les volumes nécessaires au regard des volumes disponibles, ainsi que les capacités naturelles et techniques à épurer cette eau consommée par l'homme...

5. L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SAGE révisé Rance Frémur baie de Beussais est approuvé depuis le 9 décembre 2013.

5.1 MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE RÉVISÉ RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

L'objectif général n°1 (26 dispositions) bénéficie d'un bon niveau de mise en œuvre, qui s'explique par l'antériorité du SAGE précédent, et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle via les programmes de bassin versant : depuis 1999, cela a permis d'acquérir une culture et une expérience solides dans la reconquête de la qualité de l'eau et la gestion des milieux aquatiques continentaux. La mise en œuvre du SAGE révisé progresse bien avec 7 dispositions réalisées.

LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DU SAGE RÉVISÉ RANCE FRÉMUR EN 2015

		pas démarré	en cours	réalisé
Objectif 1 <i>Bon fonctionnement du bassin versant</i>	D1 : Inventorier les cours d'eau		en cours	
	D2 : Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme		en cours	
	D3 : Déterminer un objectif de bon potentiel écologique [...] pour les masses d'eau fortement modifiées de la Rance		en cours	
	D4 : Respecter le débit minimum à l'aval du barrage de Rophémel			réalisé
	D5 : Définir un débit minimum à l'aval de la retenue du Bois Joli		en cours	
	D6 : Étudier l'impact des prélèvements d'eau pour respecter les objectifs de bon état	pas démarré		
	D7 : Équiper le point nodal de la Rance d'une station de mesure	pas démarré		
	D8 : rétablir la continuité écologique en agissant sur le taux d'étagement par masse d'eau		en cours	
	D9 : Restaurer la continuité écologique en agissant sur les ouvrages abandonnés ou non entretenus	pas démarré		
	D10 : Suivre les passes à poisson sur les ouvrages équipés de dispositifs de franchissement			réalisé
	D11 : mettre en place des protocoles de gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques identifiées pour favoriser la continuité écologique		en cours	
	D12 : Aménager l'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau		en cours	
	D13 : Adopter des méthodes douces pour consolider les berges		en cours	
	D14 : Reconquérir les zones d'expansion de crues et les zones tampons en bordure de cours d'eau		en cours	
	D15 : Réaliser un diagnostic des plans d'eau		en cours	
	D16 : Mettre en place une veille et un observatoire des espèces invasives		en cours	
	D17 : Inventorier les zones humides		en cours	

Objectif 2 <i>Qualité des eaux littorales</i>	D18 : Mettre en place un observatoire des zones humides		Orange	
	D19 : Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme		Orange	
	D20 : Fixer une gestion adaptée des peupliers et des boisements d'épicéa de Sitka en zones humides et au bord des cours d'eau		Orange	
	D21 : Identification des « zones humides prioritaires pour la gestion »			Vert
	D22 : Mettre en place un programme d'action sur les « zones humides prioritaires pour la gestion »			Vert
	D23 : Inventorier les dispositifs anti-érosifs (haies, talus, boisements, etc.)		Orange	
	D24 : Protéger les dispositifs anti-érosifs (haies, talus, boisements, etc.) dans les documents d'urbanisme		Orange	
	<i>D25 : Lutter contre les surfaces imperméabilisées et développer des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales</i>		Orange	
	<i>D26 : Intégrer les capacités d'assainissement, l'alimentation en eau potable et la gestion des eaux pluviales en amont des projets d'urbanisme</i>		Orange	
	D27 : Diagnostiquer et améliorer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées sur les masses d'eau littorales et estuariennes		Orange	
	D28 : Lutter contre les pollutions domestiques liées aux rejets des systèmes d'assainissement collectifs		Orange	
	D29 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants		Orange	
	D30 : Réduire les flux de nitrates contributeurs à l'eutrophisation des eaux littorales et des vasières		Orange	
D31 : Évaluer le développement des phytoplanctons toxiques	Rouge			
D32 : Étudier la pratique du carénage et déterminer les besoins			Vert	
D33 : Mettre aux normes les chantiers navals		Orange		
D34 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'envasement de la Rance maritime		Orange		
D35 : Étudier l'impact des opérations de désenvasement du bassin maritime de la Rance		Orange		
D36 : Mettre en place un plan de gestion pluriannuel de gestion des sédiments		Orange		
D37 : Élaborer un plan de gestion des sédiments issus des dragages		Orange		
Objectif 3 <i>Eau potable durable</i>	D38 : Mettre en place le dispositif de déclaration de l'azote			Vert
	D39 : Connaître et suivre la pression azotée et les pratiques agricoles à l'échelle des sous-bassins versants	Rouge		
	D40 : Fixer un objectif de teneur en phosphore dans les cours d'eau en amont des retenues eutrophes			Vert
	D41 : Lutter contre les rejets de phosphore domestiques		Orange	
<i>D42 : Intégrer la gestion de l'entretien en amont des projets d'urbanisation, d'infrastructures et d'aménagements des espaces communs ou collectif</i>		Orange		
Obj. 5 <i>Mise en œuvre</i>	<i>D43 : Impliquer les opérateurs et les financeurs pour réussir la mise en œuvre du SAGE</i>		Orange	

En gras italique : dispositions dont la mise en œuvre sera permanente

NB : l'objectif n°4 du SAGE révisé Rance Frémur baie de Beaussais comporte des orientations de gestion, il ne comporte pas de dispositions

5.2 DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE POUR AVIS OU INFORMATION EN 2015

ZOOM SUR... LE RÉGIME I.O.T.A.

La législation en matière d'eau régit les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), réalisés à des fins non domestiques par des personnes publiques ou des personnes privées et qui impliquent :

- des prélèvements ou rejets en eau,
- des impacts sur le milieu aquatique ou sur la sécurité publique,
- des impacts sur le milieu marin.

Une nomenclature spécifique identifie ces « IOTA » et précise s'ils sont soumis à Autorisation (A), Déclaration (D), ou non classés (non soumise au contrôle IOTA) ; il s'agit d'un catalogue exhaustif des projets, des activités, des produits caractérisés par leurs impacts sur l'eau.

ZOOM SUR... LE CODE DE L'URBANISME

Le code de l'urbanisme cite les personnes publiques qui sont associées lors des procédures d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme. La CLE n'en fait pas partie. Toutefois, l'article L.123-8 CU dispose que « Lors de la procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme, peuvent être consultés pour avis ou conseil : tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, [...] ». À ce titre, la CLE peut être associée aux élaborations ou révisions de SCoT ou de PLU(i).

URBANISME : dossiers transmis à la CLE pour avis ou avis par auto-saisine

ST-BRIAC SUR MER → Avis FAVORABLE avec réserve sur la prise en compte des dispositifs anti-érosifs
Projet de PLU

ST-JACUT DE LA MER → Incompatibilité avec le SAGE sur différents points
Projet de PLU

ST-MÉLOIR DES ONDES → Avis FAVORABLE avec observations
Projet de PLU

QUÉBRIAC → Incompatibilité avec le SAGE sur différents points
Projet de parc éolien

Opérations soumises à DÉCLARATION (IOTA) :

Création de lotissement / assainissement des eaux pluviales St-Père-Marc-en-Poulet, Miniac-Morvan, La Richardais, Ploubalay

Epandage de boues de STEP St-Jacut-de-la-Mer, La Chapelle aux Filtzméens, Dinard, St-Pern, Caulnes, Hédé-Bazouges

Vidange de plan d'eau St-Pern, La Bausserie

Forages (AEP, agricole, etc.) Tréfumel, St-Père-Marc-en-Poulet

Travaux sur cours d'eau (busage, etc.) Combourg, Guitté, Le Quiou, Tréfumel, Plouasne, Lanrelas, Collinée, Pleslin-Trigavou (x2), St-M'Hervon

Travaux portuaires Plouër-sur-Rance, St-Malo

Aménagement d'une surface commerciale St-Malo, St-Jouan-des-Guérets

Prise en compte des articles de règlement du SAGE Rance Frémur baie de Beussais dans les décisions prises par l'administration dans le domaine de l'eau :

LANGOURLA AVIS DÉFAVORABLE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PLAN D'EAU
(ART. 2 DU RÈGLEMENT DU SAGE)

Opérations soumises à AUTORISATION (IOTA) :

SAINT-MALO	Demande d'autorisation pour l'aménagement de la frange de Rothéneuf – sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Malo (rubrique n°3.3.1.0 ; article n°3 du règlement du SAGE RFBB)	<i>la CLE a ajourné son avis dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en cours sur ce projet ; elle demande à être à nouveau saisie sur le dossier à ce moment-là</i>
LE HINGLE, BRUSVILY	Demande d'autorisation pour la modification substantielle du barrage de Pont-Ruffier et régularisation de la restitution d'un débit réservé en aval du barrage – sous maîtrise d'ouvrage de Dinan Communauté (rubriques n° 3.2.5.0)	Avis FAVORABLE avec observations
PLESDER	Demande d'autorisation pour le prélèvement d'eau à la Ferrière pour la production d'eau potable (rubriques n° 1.1.2.0 / article n°3 du règlement du SAGE RFBB)	Avis FAVORABLE avec réserves et observations
DINAN, LANVALLAY	Demande d'autorisation pour la réfection des berges de la Rance fluviale – sous maîtrise d'ouvrage de la région Bretagne (rubrique n° 3.1.4.0, 3.1.5.0)	Avis FAVORABLE
CANCALE	Demande de renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration (rubrique n° 2.1.1.0)	Avis FAVORABLE

NB : les délibérations intégrales de la CLE sont tenues à disposition du public sur demande écrite adressée à M. le Président de la CLE (cle.rance@orange.fr)

La Commission Locale de l'Eau a également rendu un avis favorable avec observations sur les projets de SDAGE révisé et le Plan de Gestion des risques Inondations (PGRI) du bassin Loire-Bretagne, ainsi que sur le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) Manche-Mer du nord.

Le tableau de bord de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausais (édition 2016 sur les données 2015)

Autres dossiers et arrêtés préfectoraux transmis pour information :

PLEUDIHEN-SUR-RANCE, MINIAC-MORVAN, LA-VICOMTÉ-SUR-RANCE, ST-HÉLEN	Arrêté préfectoral du 31/12/2014 portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant l'épandage agricole des boues de la station d'épuration de Pleudihen-sur-Rance sur 141,95 ha (40 t MS)
PLOUBALAY, TRÉMÉREUC, PLESLIN-TRIGAVOU, LANCIEUX, PLEURTUIT	Arrêté préfectoral du 1/09/2015 portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant l'épandage agricole des boues de la station d'épuration de Ploubalay sur 194,61 ha (102 t MS)
LANGUENAN, CRÉHEN	Arrêté préfectoral du 24/04/2015 portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant l'épandage agricole des boues de la station d'épuration de Plancoët sur 139,5 ha (77,4 t MS)
ST-JACUT-DU-MENÉ, ST-VRAN	Arrêté préfectoral du 27/04/2015 portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant l'épandage agricole des boues issues du curage des lagunes d'épuration de Le Gouray sur 21 ha (71 t MS)
CORSEUL, LANGUENAN	Arrêté préfectoral du 23/10/2015 portant prescriptions spécifiques à déclaration concernant l'épandage agricole des boues de décantation issues de la production d'eau potable de la Ville Hatte à Pléven sur 515 ha (699,3 t MS)
LANCIEUX	Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 1/04/2015 relatifs au classement en C de la digue de la Roche (propriété de la commune de Lancieux)
LÉHON, ST-SAMSON-SUR-RANCE, EVRAN	Arrêté préfectoral du 30/09/2015 déclarant d'intérêt général (DIG) un programme de restauration et d'entretien de zones humides dans le cadre du contrat territorial Rance aval - Faluns – Guinefort 2015
PLESLIN-TRIGAVOU	Arrêté préfectoral du 2/11/2015 déclarant d'intérêt général (DIG) un programme de restauration de la continuité écologique et sédimentaire dans le cadre du contrat territorial Frémur baie de Beausais
LANCIEUX	Arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration du 15/04/2015 relatif à l'aménagement du lotissement de la Ville Morel
ST-JOUAN-DES-GUÉRETS	Arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration du 15/04/2015 relative à la gestion des eaux pluviales de la ZA de la chapelle de la Lande

5.3 LES TEMPS FORTS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU EN 2015

La Commission Locale de l'eau du SAGE Rance Frémur s'applique à découvrir son territoire, comprendre les particularités de l'eau, etc. Au gré des Confé'RANCE destinées au grand public ou des Rand'EAU qu'elle propose à ses membres, chacun s'approprie petit à petit le monde de l'eau...

LA PREMIÈRE CONFÉ'RANCE DE LA CLE RANCE FRÉMUR

Pour sa toute première Confé'RANCE grand public, la CLE a choisi de s'inscrire dans la lignée de la COP21 qui se tenait à Paris, et de traiter de la place de l'eau dans nos pratiques et nos milieux dans le contexte actuel de changement climatique (au jardin, à la mer, etc.). Animée par M. Denis Cheissoux et en présence de plusieurs spécialistes de ces questions, la Confé'RANCE a accueilli plus de 150 personnes.



LA CLE C'EST QUOI ?

La Commission Locale de l'Eau, c'est l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi.

Lieu de débat et d'arbitrage autour de la question de la gestion de l'eau, elle est constituée de membres représentatifs de l'ensemble des usages de l'eau. Ils sont répartis en 3 collèges : les élus, les usagers et les services de l'État



Retrouvez les nouvelles instances de la CLE et ses représentants dans la Lettre du SAGE n°19, et sur le site internet de la CLE www.sagerancefremur.com

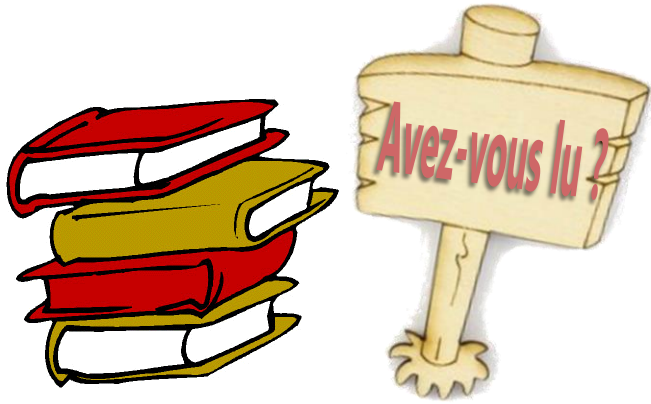
Les exposés et les interventions sont disponibles sur le site : www.sagerancefremur.com

LES RAND'EAU DE LA CLE

Depuis 2014, date du renouvellement de l'assemblée, la CLE propose à ses membres des Rand'EAU pour leur permettre de découvrir, visiter, approfondir leur champ de connaissances sur l'eau, sur ses usages, sur ses enjeux et rendre ainsi l'application du SAGE plus concrète. Ces Rand'EAU sont un temps d'échange convivial et sans formalisme où chacun peut s'interroger et s'informer sur une facette de la gestion de l'eau dans notre périmètre.

Retrouvez le récit des Rand'eau au fil des Lettres du SAGE disponibles sur www.sagerancefremur.com





- LES ÉDITIONS DE LA CLE -

En 2015, la Commission locale de l'Eau a édité trois Lettres du SAGE, son rapport d'activité, une plaquette sur le carénage respectueux de l'environnement. La CLE a également mené un vaste travail d'étude sur la thématique du phosphore et a approfondi le lien entre eau et urbanisme. Enfin, le Tableau de Bord de la CLE et du SAGE révisé a été publié en fin d'année 2015.

Retrouvez-les en téléchargement sur www.sagerancefremur.com



Le tableau de bord de l'eau dans le périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais (édition 2016 sur les données 2015)

Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance Frémur baie de Beussais

Courriel : cle.rance@orange.fr

Site internet : www.sagerancefremur.com

Crédits photos : CLE du SAGE Rance Frémur baie de Beussais, sauf mention particulière

Directeur de publication : M. Dominique RAMARD, Président de la CLE

Date de publication : décembre 2016

Impression : Roudenn Grafik, PLÉRIN

Ce tableau de bord est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional de Bretagne, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor et des collectivités adhérentes au Syndicat mixte de portage du SAGE Rance Frémur.



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

